



Verbatim Concertation Projet OrchyDé

du 29 Octobre au 23 Décembre 2024
Réunion de lancement
Origny-Sainte-Benoîte
Mercredi 6 novembre 2024 de 18h30 à 20h30

Participant.es : 90

Échanges avec la salle :

12 questions orales posées

0 questions écrites recueillies

GARANTS CNDP :

Catherine Jacquart – Garante de la CNDP

Christophe Bacholle – Garant de la CNDP

VERSO ENERGY :

Victor Lévy-Frébault – Directeur du développement – Verso Energy

Gersende Legrand – Directrice de projet – Verso Energy

Noëlle de Juvigny – Cheffe de projet – Verso Energy

RTE :

Pascal Derache – Directeur des projets en concertation – RTE

Mathilde Kobierski - Chargée d'études Concertation et Environnement - RTE

Animateur-modérateur

Sébastien ALBERT

Les élus :

M. Frédéric MOTTE, Conseiller Régional, Président de la mission REV3

Mme Brigitte SALINGUE, présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Oise

M. Dominique BURILLON, Maire de Origny-Sainte-Benoîte

La séance est ouverte

M. Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Bienvenue à Origny-Sainte-Benoîte

Merci d'ores et déjà à la municipalité de nous accueillir ce soir pour donc cette première réunion d'information de la concertation préalable autour du projet Orchydé.

Nous allons démarrer tout de suite par trois mots d'accueil et nous allons démarrer donc par accueillir Monsieur le Conseiller Régional délégué à la transformation économique régionale, également président de la Mission REV3, Monsieur Frédéric Motte.

Je vais demander de parler bien près du micro si vous voulez bien. Merci.

M. Frédéric MOTTE, Conseiller Régional, Président de la mission REV3

Bien ! Bonjour à toutes et à tous. Mesdames, Messieurs, les garants, les chefs de projets, tous ceux qui organisent tout ça et les élus, les citoyens et les entrepreneurs, tous les acteurs de ce territoire. Je suis donc Frédéric Motte, Conseiller Régional en charge de notre ambition de développement durable, qu'on appelle REV3 et dont je vais vous dire rapidement quelques mots, pour donner des éléments de contexte et vous montrer que justement ce projet Orchydé ce n'est pas un caprice de quelques-uns mais ça s'insère bien véritablement dans un projet global.

1'26

L'ambition que nous avons au niveau de la région des Hauts de France, mais je pense que vous avez la même dans vos territoires, dans vos entreprises, et bien, c'est de construire pour nous, une région qui soit leader, qui soit exemplaire, c'est important, pour qu'on puisse construire ensemble, un avenir qui soit durable, solidaire, on veut emmener tout le monde, et au service des hommes, bien mis avec un grand H, des territoires, c'est important, faut que tous les territoires soient entraînés et de la planète.

Et de vous résumer très brièvement, en fait, quatre défis que nous avons collectivement à relever :

- le premier défi il est énergétique :

il faut absolument que nous puissions construire - c'est même un impératif - un mix d'énergie qui soit défossilisé, première impérative ;

- la deuxième transition, ce sont les révolutions technologiques on vous parle d'intelligence artificielle on va vous parler de nouvelles technologies là pour, capter ce CO2 etc... c'est en train de revisiter tout le modèle économique de nos entreprises ;

- la troisième transition c'est celle qui est écologique : faut être honnête on a peut-être un peu trop usé et abusé de notre planète et donc maintenant idéalement il faut arrêter de l'abîmer et si on peut en plus la réparer ce sera encore mieux, et puis

- la quatrième transition, sont les transitions sociétales j'allais dire les usages, la façon dont vous vous déplacez, dont vous vous logez, dont vous vous nourrissez, tout ça est en train d'évoluer et de transformer toute l'économie qui est en amont ; et donc dans les Hauts de France autour de Xavier Bertrand on s'est dit, nous cette ambition de développement durable, cette marche vers la neutralité carbone on lui a donné un nom on l'appelle REV3.

REV3 en fait c'est le diminutif de la troisième révolution industrielle ce sont quelques acteurs qui avaient théorisé cette marche vers la neutralité carbone eux ils ont fait des bouquins et Xavier nous dit : nous dans la région on va faire ce territoire leader et exemplaire sur ces enjeux des transitions on ne va pas le faire tout seul on va le faire ensemble on va le faire avec 4 piliers :

- le premier c'est les collectivités Mesdames, Messieurs les élus, je pense qu'un jour ou l'autre les habitants ils vous diront : Madame, Monsieur le Maire, qu'est-ce que vous avez fait ? Regardez les inondations, c'est bien de nous aider à réparer mais il faut traiter les causes et donc tous les élus vont devoir intégrer dans leur projet ces enjeux de développement durable.
- Les entreprises si vous voulez trouver du financement auprès de votre banque, si vous voulez trouver des jeunes pour rejoindre vos équipes, si vous voulez trouver des clients vous serez obligé de montrer que vous intégrez tous ces enjeux de durabilité dans votre process et dans votre produit.
- Le quatrième pilier, c'est le monde de la formation et de l'innovation : les gens qui vont travailler dans cette usine c'est pas la même chose que travailler dans une usine traditionnelle, ceux qui vont vous poser des parpaings ou du béton de chanvre ou avec du lin, c'est pas la même chose que du béton traditionnel, les nouvelles modes de culture etc... donc il va falloir se former et on fait aussi le pari de l'innovation on a un bel exemple ce soir c'est que justement pour organiser toutes ces transitions on a besoin de cette innovation on a besoin aussi de sobriété, on pourra peut-être plus consommer comme on l'a fait par le passé et donc on fait le pari de s'appuyer sur les deux ;

Et donc dans le domaine économique on a identifié six piliers sur lesquels la région des Hauts de France veut résolument être leader et exemplaire et c'est intéressant parce qu'il y en a trois qui nous concernent ce soir ;

Je vous donne les trois autres c'est tout ce qui est autour de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, c'est tout ce qui est autour de l'immobilier, la construction, la rénovation et puis c'est autour de l'économie circulaire.

Et puis les trois autres secteurs, il faut absolument qu'on construise le mix énergétique défossilisé je vous l'ai dit c'est un impératif, il n'y a pas une solution miracle, c'est trouver le mix qui va bien et donc nous avons la conviction que ce manque dans ce mix, il faudra du nucléaire, mais il faudra aussi du photovoltaïque, un peu d'éolien, de méthanisation et on va voir la place que l'hydrogène il trouve tout naturellement.

Le deuxième secteur sur lequel on veut investir c'est la décarbonation de l'industrie.

Dans les Hauts de France on aime l'entreprise on aime l'industrie, c'est elle qui crée de l'activité, de l'emploi, de la valeur ajoutée et qui permet le développement de nos territoires, sauf que, je vous l'ai dit, c'est un impératif, elle doit revisiter ses process pour qu'ils soient décarbonés sinon l'entreprise mourra.

Et puis le troisième point et ça vous concerne aussi ce soir, c'est la mobilité décarbonée. C'est toute l'action que la région mène pour accueillir les usines de batterie, mais aussi les centres techniques en amont, les usines de retraitement naval. C'est tout ce qui est fluvial avec le canal Seine-Nord et puis c'est aussi le ferroviaire nous sommes la première région ferroviaire autour du Valenciennois.

Et donc cette ambition de développement durable REV3 c'est de vous dire que ce n'est surtout pas un

label où je viendrai vous regardez, vous auditer dans votre mairie, dans vos entreprises, mais je dirais là il y a les bons. Non, non ! C'est une ambition collective ! C'est l'étendard des femmes et des hommes qui veulent dire, moi j'ai envie de participer, j'ai envie de construire cet avenir qui soit plus durable et plus solidaire.

6'26

REV3 c'est aussi réconcilier économie, écologie et emplois.

Ce n'est pas de faire du repli sur soi il y a plus de développement, mais si ! Tout ça, ça crée de l'emploi on a encore un bel exemple ce soir.

Pour les chefs d'entreprises, je sais que ce n'est pas simple, je le suis moi-même ; c'est réconcilier, j'avais envie de dire un peu simpliste, fin du mois et fin du monde. Évidemment qu'une entreprise elle doit payer ses salaires à chaque fin du mois ; mais elle doit aussi préparer l'entreprise de demain pour qu'elle soit compatible avec la durabilité.

Et puis, pour nous c'est important, je vous l'ai dit, c'est pas du repli sur soi et bien REV3 ça doit apporter de l'activité, de l'emploi, de la fierté pour les habitants, tous ceux qui vont construire ce projet, tous ceux qui vont y travailler moi je dis ouvertement ils peuvent être fiers de participer à ces nouveaux projets ceux qui travaillent dans les usines de batterie, je peux vous dire qu'ils sont fiers de participer à cette dynamique absolument incroyable; c'est donc la fierté, c'est du sentiment d'appartenance, c'est de l'espérance parce qu'on nous dit de temps en temps, nos jeunes ils disent de quoi sera fait l'avenir ? et ben il sera fait de tous ces projets comme ça qui sont porteurs d'avenir et aussi d'attractivité pour faire venir des talents, des familles, des salariés.

7'31

Alors ce soir on va faire un petit focus un peu plus sur l'hydrogène.

Je vous l'ai dit ça fait partie du mix d'énergie décarboné dans lequel on croit et donc, à la région des Hauts de France on s'est dit, vous connaissez peut-être la maxime de Xavier Bertrand : ce sont pas les élus qui créent les emplois, ce sont les entreprises et nous on doit créer l'environnement favorable pour que l'entreprise se crée, se développe, innove etc... et donc, au niveau de l'hydrogène, on est convaincu donc, ce sera dans le mix énergétique, comme ça coûte quand même, c'est des investissements lourds, ce sera plutôt pour décarboner l'industrie un bon exemple. Ce sera aussi pour des transports lourds et on s'est dit, tiens plutôt que faire chacun dans son coin on va essayer de travailler ensemble et donc on a fait une feuille de route régionale en 2019 on l'a actualisé l'année dernière et ce n'est pas celle juste du conseil régional si on l'a fait avec tous les acteurs, c'est bien ceux qui consomment, ceux qui produisent, ceux qui transportent etc...

Et donc la volonté c'est évidemment de s'inscrire dans cette feuille de route et Verso Energy avec ce projet évidemment est en plein dedans. C'est aussi de s'inscrire dans la feuille de route nationale parce que ça peut être de pouvoir glaner un petit peu de subvention, mais c'est aussi de coordonner les projets et même chose on est en train de travailler au niveau européen pour travailler avec les régions voisines parce qu'elles ont les mêmes préoccupations que nous - et donc on a, et vous pouvez le consulter sur là, c'est peut-être un peu loin pour vous désolé, on a fait une carte des principaux enjeux et vous y voyez à la fois les zones portuaires, les grosses zones industrielles autour de la chimie, de l'agro-alimentaire, tous ces endroits ils ont besoin de se décarboner et il faut qu'on leur apporte des solutions.

Et puis je terminerai avec un mot plus spécial à, excusez-moi, j'ai rajouté un e de trop à Orchydé, et de dire que justement ce projet pourquoi on voulait écouter la parole de la région, c'est de dire qu'incontestablement ce projet il s'inscrit dans la feuille de route régionale, il répond justement aux attentes des

acteurs économiques pour se décarboner, pour le transport c'est évidemment l'opportunité de pérenniser des sites industriels. Je vous l'ai dit l'industrie qui n'intègre pas ses enjeux un jour ou l'autre elle va mourir et donc il faut qu'on l'aide à s'adapter et puis enfin ça contribue à la décarbonation de l'économie du territoire et puis de la planète. Voilà le petit message qu'on voulait apporter, tout le soutien de la région à ce beau projet qui mobilise des entreprises, des femmes et des hommes, un territoire donc bonne chance à tous.

M. Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci beaucoup Monsieur Motte

Deuxième personne à intervenir, on accueille ce soir Madame la présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Oise, Madame Brigitte Salingue.

Mme Brigitte SALINGUE, présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Oise

10'16

Bonsoir à tous ! Merci ! Merci, pour le message que vous véhiculez, que la région véhicule, que Xavier Bertrand véhicule et apporte le soutien à ce projet. C'est très important je le sais pour le projet Verso Energy. Alors présidente de la CCVO, je suis fière, effectivement et honorée d'être associée à cette réunion publique d'ouverture de la phase de concertation et je suis heureuse de vous voir nombreux et nombreuses en vos fonctions, en fonction d'élus, en tant qu'habitants du territoire et c'est important pour Verso Energy et surtout pour la concertation que vous soyez présent nombreux ici à Origny-Sainte-Benoîte. Alors depuis plusieurs années maintenant on chemine aux côtés du groupe Verso Energy pour que ce projet puisse aboutir en leur apportant bien sûr l'aide dans la limite de notre action qui est la Communauté de Communes du Val de l'Oise.

Nous avons soutenu et nous soutenons ce projet car il incarne effectivement notre vision d'un avenir plus respectueux de l'environnement et plus durable pour tous.

Orchydé représente aussi un formidable levier pour notre développement économique du territoire ; et là je vais vraiment parler à l'échelle de notre territoire et c'est une belle opportunité pour le développement de notre région.

Avec Orchydé nous renforçons l'attractivité de notre territoire en créant un écosystème dynamique et innovant capable de générer de nouvelles perspectives pour l'économie locale.

Ce sont aussi des emplois comme vous l'avez rappelé, des emplois qui sont directs, indirects, qui profiteront à nos concitoyens tout en insufflant un nouveau dynamisme dans nos entreprises locales. Ce projet est porteur d'espoir il renforce notre tissu économique tout en préparant l'avenir pour les générations futures. C'est important parce qu'effectivement il y aura toute cette phase en fait de construction où nous allons cueillir en fait des entreprises qui vont participer, qui participeront en fait à la création de ce site ; ça va être un développement économique pour tous les commerces locaux, mais ça va aller plus loin, je dirais que notre territoire et je pense que toutes les retombées seront également sur tout le bassin saint-quentinois.

Donc cette étape de concertation publique elle est essentielle pour la poursuite de ce projet. C'est un moment d'échange et qui a pour objectif de vous informer, de recueillir votre avis et surtout de répondre aux interrogations que vous pouvez avoir sur ce projet. Je tiens à souligner la transparence et la qualité des échanges que le groupe Verso Energy a eu avec nous depuis le début de projet. Je souhaite aussi remercier, bien sûr, le partenaire industriel qui est Tereos, sans qui cette association ne pourrait pas avoir

lieu et les services de l'État qui ont accompagné ce projet depuis ses débuts. Donc, à nouveau, je vous remercie chaleureusement de m'avoir convié à être à vos côtés et souhaite une très grande réussite au projet et une très bonne concertation. Merci.

13'35

M. Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci beaucoup Madame Salingue et donc nous terminons bien sûr par notre hôte de ce soir Monsieur le Maire d'Origny Ste Benoîte Monsieur Dominique Burillon.

13'49

M. Dominique BURILLON, Maire de Origny-Sainte-Benoîte

Merci. Bonsoir à toutes et à tous ! Pour ceux qui ne connaissent pas je m'appelle Dominique Burillon maire de la commune d'Origny-Sainte-Benoîte.

Tout a commencé en 2022 lors du premier contact avec Verso Energy en la personne de Monsieur Victor Lévy-Frébault qui m'annonçait les intentions de la société pour ce projet de produire de l'hydrogène et en récupérant le CO2 de Tereos pour en faire du carburant décarboné pour le transport maritime.

A partir de ce moment, différentes réunions se sont enchaînées pour exposer et expliquer les tenants et aboutissants de ce projet. Il y a donc eu des réunions avec la sous-préfecture mais aussi des réunions avec le conseil municipal. En effet le conseil municipal a reçu l'entreprise Verso Energy à plusieurs reprises afin de donner toutes les informations sur le projet mais aussi afin de répondre aux nombreuses questions que pourraient se poser les élus. Le projet Orchydé représente un intérêt national majeur ; les retombées pour la commune seront importantes que ce soit pour l'emploi, les recettes fiscales, les commerces, les écoles et le monde associatif. Nous ne pouvons que soutenir ce projet et j'insiste dessus, nous ne pouvons que soutenir ce projet. Je vous remercie pour votre attention.

15'11

M. Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci ! Bien, alors nous allons démarrer cette réunion ; alors au passage moi je suis Sébastien Albert, je suis donc que ce qu'on appelle le modérateur de cette soirée.

Donc mon rôle c'est d'orchestrer cette réunion et en réalité je suis surtout aussi le maître du temps ; puisque nous sommes calibrés sur un format. Donc on va vous proposer de terminer pour 20h30, avec un programme qui a été déterminé.

Donc nous allons avoir dans un premier temps une intervention concernant le principe d'une concertation, ensuite il va y avoir la présentation des co-maîtres d'ouvrages, suivie du contexte réglementaire et technique du projet ; ensuite on parlera du projet Orchydé tant que tel avec un long moment d'échange également avec vous-même et puis donc une conclusion pour terminer autour d'un verre que l'on pourra partager ensemble.

Alors le modérateur il doit s'assurer que les principes de cette réunion soient bien maintenus et donc les principes c'est d'abord la bienveillance et l'écoute. Nous sommes nombreux ce soir, donc si tout le monde veut prendre la parole à un moment donné, nous allons devoir nous écouter. Donc je vous inviterai tout à

l'heure pendant la séance d'échange de lever la main ; rappelez-vous il y a quelques années à l'école on levait la main pour prendre la parole donc je vous invite à lever cette main pour demander la parole, ne pas se couper la parole les uns les autres c'est important et puis nous donnerons bien sûr priorité à celles et ceux qui ne se seront pas encore exprimés durant cette soirée.

On vous demandera également d'être assez concis autant lors de vos interventions et questions que messieurs et mesdames les intervenants lors de vos réponses à ces questions.

Et puis pour des raisons de transparence et de trace, et bien il y a un élément technique qui est très important pour nous. Vous avez vu que nous faisons cette réunion avec des micros, ce n'est pas seulement pour être bien entendu mais c'est aussi parce que l'ensemble de cette réunion est actuellement enregistré et sera retranscrite sous forme de texte et sera donc à disposition.

Et enfin, avant de poser une question on va vous demander donc, une présentation rapide, simplement votre prénom, votre nom si vous le voulez bien et votre commune de provenance et si vous êtes rattaché pourquoi pas à une entreprise ou de préciser si vous le souhaitez bien sûr, vous n'êtes pas obligé, de faire cette démarche.

Alors les interlocuteurs de ce soir, il se présenteront bien sûr succinctement mais nous avons à nos côtés donc Catherine Jacquard et Christophe Bacholle qui sont là-bas, Bonsoir – Bienvenue. Qui sont respectivement la garante est le garant de la CNDP et vous expliquerons dans un instant quel est leur rôle et puis du côté donc de Verso Energy nous avons la présence de Victor Lévy-Frébault qui est Directeur du développement, nous avons Gersende Legrand, Directrice de projet, ainsi que Noëlle de Juvigny qui est Cheffe de projet et enfin pour représenter RTE nous avons Pascal Derache qui est Directeur des projets et puis Mathilde Kobierski Chargée d'études concertation et environnement, voilà je crois que j'ai fait le tour !

Je suis juste modérateur, donc maintenant, je vais céder la parole à la première personne qui va prendre cette parole et donc je vais céder le micro au garant et bien sûr la zapette pour changer de diapositive, flèche vers le bas pour changer de diapo et là vous avez même un petit laser si vous voulez montrer des choses à l'écran voilà.

19'05

Mme Catherine JACQUARD, Garante de la CNDP

Merci beaucoup ! Bien, bonsoir à tous ! Donc je suis Catherine Jacquard garante de la Commission nationale du débat public CNDP accompagné de Christophe Bacholle, qui est également garant pour cette concertation sur le projet Orchyde.

Alors je pense qu'il est important donc de rappeler le cadrage de cette concertation, les modalités de cette concertation donc c'est l'objet de cette de cette intervention. Tout d'abord il faut je pense souligner que cette concertation correspond à une obligation réglementaire donc qui s'impose à tous les grands projets qui ont un impact sur l'environnement. Cette concertation va se faire conformément au code de l'environnement et sous l'égide de la CNDP.

Alors qu'est-ce que c'est que la CNDP ?

Donc Commission nationale du débat public c'est une autorité administrative qui est indépendante. Alors c'est une autorité qui va bientôt fêter ses 30 ans, puisqu'en fait elle a été créée par une loi de février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement. Alors c'est une loi qui est un peu plus connue sous le nom de loi Barnier, puisqu'en 95, Monsieur Barnier était déjà là puisqu'il était à ce

moment-là ministre de l'Environnement. Donc la CNDP créée par cette loi donc de 1995.

Alors la mission de la CNDP c'est de faire respecter un droit, un droit qui est inscrit dans la Charte. Un droit qui est inscrit dans la Charte de l'environnement donc dans l'article 7 de la Charte de l'environnement qui a été rendu constitutionnel en 2005 et ce texte est important, je vous propose de le relire ensemble : cet article 7 dit que

« Toute personne a le droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenus par les autorités publiques et également le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

Alors de quoi parle-t-on ? là on parle en ce qui concerne le projet Orchyde de l'arrêté préfectoral qui permettra, qui donnera l'autorisation au projet. Et c'est cet arrêté que les maîtres d'ouvrage Verso Energy et RTE visent à obtenir à l'issue, de toute la procédure qui s'engage aujourd'hui.

Voilà. Donc actuellement on est en amont du projet c'est à dire que on est dans une phase préparatoire, donc on parle d'autorisation, mais pour avoir une autorisation il faut qu'on définisse l'impact sur l'environnement et les études d'impact sont actuellement en cours. Donc elles ne vont pas être terminées avant la fin de la concertation. Donc on est dans une phase amont où on peut encore discuter de l'opportunité du projet, de ces alternatives et également une phase où le public va pouvoir faire ses remarques, donner son avis, sur le projet éventuellement le faire évoluer. Et je pense que c'est ça qui est très important de noter qu'effectivement on est au bon moment et c'est ce qu'on appelle une concertation préalable.

Donc cette concertation elle est encadrée par les grands principes de la CNDP donc qui sont au nombre de 6, donc je vous rappelle :

- tout d'abord l'indépendance de la CNDP, on a dit cette concertation va se dérouler sous l'égide de la CNDP et nous nous en sommes les représentants donc indépendance. Vous voyez, nous on est un peu ici sur le côté on n'est pas à côté des maîtres d'ouvrage, on est totalement indépendants des maîtres d'ouvrage, de l'État, des collectivités ; on est à part, on est indépendant et d'ailleurs au moment où on a été tous les deux nommés, en tant que garants sur cette concertation on a dû attester l'absence de lien avec les porteurs de projets, mais également avec toutes les parties prenantes et ça c'était un préalable indispensable donc c'est très important de noter que nous on a rien à voir - entre guillemets - avec les porteurs de projets.

- on est neutre et là aussi c'est important de savoir que nous, nous ne sommes ni pour, ni contre le projet. Contrairement, si vous avez déjà eu l'occasion d'avoir une enquête publique le commissaire enquêteur à la fin de l'enquête publique donne son avis favorable ou défavorable sur le projet. Nous ici ce n'est pas ce qu'on va faire, on va donner notre avis sur la qualité de la concertation, sur la façon dont va se dérouler la concertation. Donc là aussi c'est très important on est neutre.

- la transparence on va également veiller à ce que toute l'information soit fournie de façon intelligible on a déjà commencé à travailler donc avec Verso Energy pour l'élaboration du dossier de concertation, le plus compréhensible, le plus complet ; donc ça c'est très important aussi transparent sur la façon dont toutes vos observations, vos avis vont être pris en compte. On va le voir, qu'il y a effectivement un site internet qui va reprendre tout ça.

- un autre principe important c'est l'argumentation. Donc on a parlé tout à l'heure de respect de la parole mais il y a également une question d'argumentation c'est à dire que, une concertation ça n'est pas un sondage ou un référendum, il ne suffit pas de dire je suis contre, non il faut dire je suis contre parce que

ceci parce que cela. Je pense que c'est très important d'argumenter vos remarques ; de la même façon le maître d'ouvrage, les maîtres d'ouvrage vont répondre et vont argumenter sur leur façon de répondre à vos à vos arguments qu'ils prendront en compte ou pas.

- l'égalité de traitement. Là aussi toute personne a le droit à la faculté d'exprimer librement son avis et de faire valoir ses arguments, toute personne, quel que soit son statut, quelle que soit sa motivation, quel que soit son avis, ses remarques seront pris en compte, donc c'est l'égalité de traitement.

- et enfin un dernier principe de la CNDP c'est l'inclusion. C'est à dire que on les garants nous nous attachons à ce que tous les publics soient concernés par cette concertation aient l'occasion de s'exprimer alors on a incité les maîtres d'ouvrage, les porteurs de projet a organiser des réunions de proximité bien sûr cette réunion publique mais également des réunions de proximité sur les marchés je pense avoir un supermarché pour justement essayer de toucher les personnes qui habituellement ne viendraient pas une réunion publique par exemple.

On a également incité les porteurs de projets à aller vers la jeunesse et donc je sais qu'il y a une réunion qui va être organisée au lycée Condorcet de Saint-Quentin pour avoir un temps d'échange avec les jeunes, c'est très important aussi de leur donner la possibilité de s'exprimer voilà donc.

Cette concertation va se dérouler jusqu'au 23 décembre donc jusqu'au 23 décembre vous allez voir qu'il y a un certain nombre de réunions qui vont avoir lieu vous pourrez vous exprimer selon différents vecteurs on va le voir après.

Mais donc à l'issue de cette concertation donc après le 23 décembre, nous aurons un mois tous les deux pour rédiger un bilan de cette concertation et donc ce bilan justement précisera la façon dont s'est déroulée la concertation la façon dont les porteurs de projets ont répondu là également les arguments qui ont été échangés et puis on fera également une des recommandations sur la suite de la concertation. Donc ça ce sera publié pour le 23 janvier et ensuite les porteurs de projets auront un droit de réponse par rapport à ce bilan est donc également donc s'exprimeront sur les enseignements qu'ils tirent de la concertation, s'ils continuent ou pas le projet s'ils le font évolué, s'ils prennent ou pas le compte d'arguments qui ont pu être développés lors de la concertation en expliquant bien sûr pourquoi à chaque fois ; donc c'est ce qu'on appelle la reddition des comptes et ça clôturera donc cette phase de concertation préalable.

Ensuite ce n'est pas fini parce que on passe ensuite à la concertation continue c'est à dire que la CNDP va nommer un nouveau garant pour la phase de concertation continue puisque en fait le public continuera à être informé, vous continuerez à être informé sur l'avancement du projet en particulier sur la constitution et le dépôt de du dossier d'autorisation environnementale qui mènera jusqu'à l'enquête publique.

Et au moment de l'enquête publique le bilan de concertation préalable et de la façon dont les maîtres d'ouvrages ont répondu tout ça fera partie du dossier d'enquête publique

Alors ce qui est important aussi de noter c'est que ce soit notre bilan que ce soit la réponse tout ça sera publié sur le site internet de la concertation et également sur le site de la Commission nationale du débat public voilà donc tout ça pour éclaircir notre rôle et pour vous dire que nous sommes tous les deux à votre disposition ; vous pouvez venir nous voir à l'issue de cette réunion ou d'autres réunions et également nos adresses mails sont dans tous les documents de la concertation. Je vous remercie.

30'

M. Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci

Mme Mathilde KOBIERSKI, RTE, Chargée d'études Concertation et Environnement

Merci Madame Jacquard pour cet exposé.

Pour poursuivre un petit peu au sujet de la concertation avant de rentrer dans le vif du sujet du projet, nous tenions avec RTE à vous dire, voilà que à quel point on tient à cœur que cette concertation soit la plus exemplaire possible, en permettant à chacun de s'informer, de s'exprimer et de débattre autour des enjeux du projet, donc en respectant tout particulièrement les principes d'inclusion et transparence.

Alors à la jeunesse de cette concertation, en mai dernier nous avons co-saisi la CNDP, je dis-nous parce qu'il y a en réalité une co-saisine, il y a deux maîtres d'ouvrage Verso Energy pour le projet Orchydé et puis RTE pour la partie raccordement électrique.

Je tiens également à souligner que cette procédure - et vous l'avez évoqué Madame Jacquard - intervient en parallèle de la constitution des dossiers c'est à dire tous les dossiers de demande d'autorisation et de permis nécessaires à la mise en œuvre du projet. C'est à dire que cette concertation va nourrir notre vision du projet et nourrir la constitution de ces dossiers. Et enfin voilà comme vous l'avez rappelé début 2025 après le bilan des garants nous aurons à RTE et Verso Energy l'occasion de vous présenter nos enseignements de cette concertation, les éventuels engagements qui en découlent.

Alors comment vous informer ? Vous exprimer ?

Donc la concertation on vous l'a dit elle se déroule du 29 octobre au 23 décembre. Vous avez plusieurs façons de vous informer, de vous exprimer. En premier lieu il y a le dossier de concertation, que vous voyez ici qui est disponible là lors des réunions publiques, il est disponible dans les mairies, il est disponible en téléchargement sur le site internet. C'est le document le plus complet que vous pouvez avoir aujourd'hui, bien sûr après on répondra à toutes les questions que vous avez si le dossier ne répond pas à vos questions.

Il y a également le dépliant de synthèse, donc c'est cette petite brochure qui a été envoyée à tous les habitants du périmètre d'information renforcée qui a été convenu avec les garants. Ce dépliant est aussi disponible à tous en téléchargement sur le site internet et il est associé d'un petit coupon T, voilà qui permet à chacun de nous écrire pour nous faire part de vos questions, de vos remarques ou de vos commentaires.

Vous avez bien évidemment le site internet. Donc sur le site internet vous retrouverez le dossier de concertation, le dépliant mais vous retrouverez aussi tous les documents de la concertation, donc le support de toutes les réunions publiques, donc par exemple ce diaporama et vous retrouvez également les comptes-rendus de ces réunions. Et via ce site internet aussi vous pourrez vous exprimer puisqu'il y a un formulaire de contact. Vous pourrez poser vos questions et pour les personnes morales pour également enfin nous transmettre ce qu'on appelle les cahiers d'acteurs.

32'56

On va passer à la présentation des maîtres d'ouvrage je vais le laisser la parole à Victor Lévy-Frébault.

33'13

Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Alors, oui bonsoir à tous, moi je suis le Directeur du développement chez Verso Energy.

Donc quelques mots sur Verso Energy. Je ne sais pas si tout le monde connaît notre entreprise. Donc c'est

une entreprise qui a été co-crée par Xavier Caïtucoli et Antoine Huard. Xavier Caïtucoli c'est l'ancien Président Directeur Général de Direct Énergie. Direct Énergie c'était le troisième fournisseur d'électricité de gaz en France, derrière EDF et Engie et donc lorsque Direct Énergie a été revendue il y a quelques années à Total, au groupe Total, Xavier Caïtucoli a souhaité recréer une entreprise, une entreprise avec des anciens de Direct Énergie dont moi-même je travaillais aussi là-bas et donc il a créé Verso Energy qui compte aujourd'hui une soixantaine de salariés, avec des actionnaires qui étaient communs à ceux de Direct Énergie, donc les actionnaires énergies sont à l'écran : vous avez le groupe Crescendix, le groupe Eiffel, AMS, XX Holding, ce sont des fonds d'investissement qui nous permettent aujourd'hui d'investir dans plusieurs projets du même type qu'on va vous présenter ce soir. Aujourd'hui on développe cinq projets similaires à celui qu'on va vous présenter à Origny en France et trois autres à l'international en Finlande et en Suède.

Donc les activités du groupe, excusez-moi, Verso Energy, c'est ces quatre activités aujourd'hui c'est la production de carburant de synthèse, essentiellement à partir d'hydrogène et de CO2 biogénique donc on va vous décrire plus spécifiquement le projet, de Verso Energy à ce sujet ; pour ces carburants de synthèse il nous faut de l'électricité, de l'électricité renouvelable. Nous faisons notre propre électricité ; on fait principalement l'électricité issue de centrales photovoltaïques et donc ça c'est la deuxième activité et toute l'énergie électrique et toute l'électricité qui est issue de ces centrales sert exclusivement à alimenter les usines de carburant de synthèse.

Ensuite on a une troisième activité qui consiste à développer des batteries, des batteries pour permettre l'augmentation du productible de nos centrales solaires ; avec des batteries, et bien vous pouvez augmenter l'énergie électrique centrale solaire ; et puis on fera ce qu'on appelle de la flexibilité de la demande on est un grand consommateur d'électricité ; on a demandé 340 mégawatts au réseau électrique. Il faut savoir que lorsqu'il y a des pics de consommation notamment en hiver et bien pour passer ces pics RTE peut nous demander d'arrêter notre installation pour aider la France à produire de l'électricité en hiver, donc on s'effacera et on s'arrêtera et c'est ce qu'on appelle la flexibilité de la demande c'est la dernière activité de Verso Energy.

36'03

M. Pascal, DERACHE, Directeur de projets, RTE

Bonsoir à tous Pascal Derache, donc RTE.

RTE c'est le réseau de transport d'électricité. On est associé à Verso parce qu'effectivement dans nos missions de service public RTE est une entreprise de services publics. On se doit de raccorder au réseau public de transport tout industriel qui souhaite consommer de l'électricité.

Maintenant qui est RTE, au-delà de simple raccordeur du réseau d'électricité de Verso ?

En fait sur ce transparent là vous voyez qu'il y a d'un côté la production d'électricité que vous voyez en orange, donc on voit les différents types de production d'électricité on voit les centres de consommation que sont les industriels, les villes, les réseaux tels que la SNCF et entre deux pour acheminer la production d'électricité à la consommation il y a le réseau de transport d'électricité et RTE à en charge l'exploitation, la maintenance et le développement de ce réseau.

On a un cousin, on va dire qui est parfois un peu plus connu que nous qui est Enedis qui est chez vous qu'on pourrait représenter par le compteur Linky, qui lui assure plutôt la distribution. La différence c'est que le réseau de transport d'électricité c'est plutôt les autoroutes et les nationales de l'électricité, c'est du réseau 400 000 volts, 225 000 volts, 63000 volts. Enedis à plutôt les chemins, les réseaux communaux ou et c'est lui qui va venir acheminer l'électricité dans vos domiciles.

Ici on parle plutôt du réseau de transport qui va acheminer un industriel et on sera sur des niveaux de tension qui relèvent du 225 000 volts. Comme vous le savez l'électricité et Monsieur Lévy-Frébault l'a un peu rappelé ne se stocke pas encore à grande échelle donc il y a un équilibre à faire entre la consommation et la production et c'est nous RTE qui avons cette mission là d'équilibrer à chaque instant la consommation et la production sur le réseau. Donc là ce soir on est co-maître d'ouvrage puisque Verso dans son projet industriel a besoin d'électricité et donc on va parler de 340 mégawatts pour pouvoir faire tourner ses usines sur Origny-Ste-Benoîte.

38'29

Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Merci.

Donc pour la suite on va vous proposer de parler un petit peu du contexte réglementaire. C'est un projet qui a été initié par l'Union européenne, il y a un contexte réglementaire que l'on souhaite vous évoquer pour comprendre un peu pourquoi ce projet apparaît ; il y en a beaucoup qui vont se faire en Europe un peu dans tous les pays européens pour répondre à une demande réglementaire.

Donc le principe déjà d'un projet E-Fioul qu'est-ce que c'est ?

Un projet E-Fioul ou un projet de carburant de synthèse en anglais c'est e-Fioul le petit e vous voyez en haut devant le fioul c'est électro fioul en fait ça veut dire que ça vient d'électricité, il y a une base électrique qu'il faut comprendre, dans ce projet en fait l'électricité permet de faire de l'hydrogène et cet hydrogène, si l'électricité est verte, l'hydrogène est donc considéré comme vert. Et donc le principe du projet c'est d'aller récupérer du CO₂, du CO₂ issu d'un industriel, par exemple qui va brûler du gaz ou du charbon on va récupérer son CO₂ c'est un CO₂ qu'on qualifie de CO₂ fossile et ce CO₂ va donc être capté, récupéré, ne sera pas émis à l'atmosphère, donc il n'y aura pas une émission de cet industriel à l'atmosphère et ce CO₂ va être mélangé avec de l'hydrogène dans une usine de carburant de synthèse. Cet hydrogène est produit à partir d'électricité renouvelable donc éolien, centrale photovoltaïque pour Verso Energy et une fois que cet hydrogène et ce CO₂ sont mélangés dans l'usine de carburant de synthèse, on va produire un carburant, en l'occurrence ici, c'est du méthanol donc c'est du e-méthanol de l'électro-méthanol qu'on va vous proposer mais on pourrait faire d'autres types de carburants mais ici c'est du méthanol et ce méthanol à vocation a décarboner le secteur du maritime donc les cargos, les grands navires qui transitent entre les ports seront décarbonés demain notamment par du méthanol de synthèse, donc ce carburant de synthèse.

Donc l'idée c'est lorsque le bateau va donc consommer son fioul il va donc consommer le fioul ; le fioul va donc émettre du CO₂, va remettre du CO₂ à l'atmosphère et donc avant vous aviez deux émissions de CO₂, une côté industriel, une autre côté maritime et demain vous en aurez plus qu'une seule puisque l'émission qui sera ici sera directement la même qui sera réémis à l'atmosphère au niveau du bateau donc on voit qu'on aura décarboné à l'industriel et donc il y a plus qu'une seule émission de CO₂.

L'idée qu'on a et qu'on voulait proposer c'est de faire la même chose mais cette fois-ci pas avec du CO₂ fossile avec du CO₂ qu'on qualifie de biogénique.

Qu'est-ce que c'est que le CO₂ biogénique ?

C'est le CO₂ qui vient de l'atmosphère qui a été capté lors de la photosynthèse par de la biomasse lorsque les plantes se créent elles captent du CO₂ dans l'atmosphère avec la photosynthèse donc le soleil et le CO₂ et de l'eau font la plante et cette plante lorsqu'elle est utilisée par exemple dans une usine comme celle de Tereos et bien elles vont reproduire du CO₂ et ce CO₂ on va pouvoir le récupérer sous forme biogénique et ce CO₂ il a un intérêt c'est qu'il n'a pas d'impact sur le réchauffement climatique.

Il faut bien comprendre que c'est le CO2 issu de la photosynthèse donc il a été capté dans l'atmosphère initialement et lorsqu'il sera réémis à l'atmosphère on considère qu'il a un impact nul parce que c'est le même qui avait été initialement capté ; et donc dans le schéma on a ce CO2 biogénique qui va se mélanger avec de l'hydrogène et qui va créer un carburant de synthèse et ce carburant de synthèse va se retrouver donc dans le bateau et lorsque le bateau va utiliser ce fioul ce carburant de synthèse le CO2 biogénique va être réémis dans l'atmosphère et là on est vraiment dans une vraie décarbonation ou le secteur du maritime n'impacte plus le réchauffement climatique. Donc c'est ça l'idée et le principe du projet qu'on vous présente ce soir.

41'57

Donc le contexte réglementaire c'est celui-ci il y a des objectifs européens à l'horizon 2050, il faut une réduction de CO2, des navires donc du maritime de l'ordre de 80 % ce qui est ce qui est colossal et il y a un sous-objectif qui est à 2030 de l'ordre de 6 % et puis ensuite tous les 5 ans vous avez 14,5 % de réduction du CO2 dans le secteur maritime - ensuite en 2040 c'est 31 et en 2045 c'est 62. Et donc notre projet rentre dans ses objectifs donc c'est un des premiers projets qui se fait en France il y en aura d'autres mais surtout il y en aura beaucoup en Europe pour alimenter le secteur du maritime.

Donc pour cette pour cette histoire de CO2 biogénique aujourd'hui on peut faire des carburants de synthèse directement avec du CO2 fossile la réglementation européenne le permet mais jusqu'en 2041. En 2041 l'ensemble des carburants de synthèse devra utiliser du CO2 biogénique.

Nous ce qu'on a choisi pour l'ensemble des projets de Verso Energy, donc on en fait cinq en France, c'est tout de suite d'utiliser du CO2 biogénique, c'est de ne pas attendre 2041, on le fait tout de suite et c'est pour ça qu'on souhaite aujourd'hui racheter directement auprès de Tereos du CO2 biogénique, c'est un producteur de CO2 biogénique. On a la chance d'avoir ici donc une éthanolerie et donc l'idée c'est de récupérer ce CO2 biogénique issu de l'installation de Tereos pour le projet.

Non il y avait encore cette partie là pardon donc quelques points sur l'argumentation aussi sur l'hydrogène.

Alors, je ne sais pas si tout le monde connaît un peu l'hydrogène ?

L'hydrogène il y a plusieurs moyens de produire : vous pouvez le faire à partir d'électricité, ça peut être de l'électrolyse, on prend de l'eau, on électrifie cette eau et on produit à ce moment-là de l'hydrogène d'un côté de l'oxygène de l'autre.

Cette électricité qui va alimenter la réaction chimique si elle est faite à partir d'énergie renouvelable on a ce qu'on appelle de l'hydrogène renouvelable. Donc si l'électricité à partir d'éolien ou de photovoltaïque ou d'eau, on obtient un hydrogène qualifié de renouvelable.

Vous pouvez faire aussi cet hydrogène à partir d'électricité nucléaire mais à ce moment-là le terme hydrogène renouvelable n'a plus lieu d'être et on est dans un terme qu'on appelle hydrogène bas carbone. Bas carbone parce qu'on considère que l'énergie d'origine nucléaire émet, n'émet pas de CO2 ou très peu, et donc on utilise le terme bas à carbone.

Vous pouvez aussi le faire à partir de gaz naturel. Le gaz naturel si vous faites du l'hydrogène à partir de gaz naturel qui s'appelle le vaporéforage de gaz naturel, cette fois-ci c'est on va craquer la molécule de CH4 dans le méthane, on va produire de l'hydrogène d'un côté, du CO2 de l'autre et si vous captez ce CO2 si le CO2 capturé à ce moment là on considère qu'il n'y a pas d'émission de CO2 et l'hydrogène dans

cette réaction est considérée comme bas carbone aussi.

Et enfin si vous faites de l'hydrogène à partir de gaz naturel ce qui est 99 % des cas dans le monde actuellement, l'hydrogène dans le monde est produit à partir de gaz naturel sans capter le CO2 là on a un hydrogène qui est carboné qui a un hydrogène fossile qui a un impact sur l'environnement.

Nous dans notre cas de ce projet on va se concentrer exclusivement soit de l'hydrogène renouvelable. C'est à dire faire de l'hydrogène à partir d'électricité renouvelable, encore une fois hydrogène qui n'a pas d'impact sur l'environnement.

Maintenant on va vous présenter le projet donc c'est notre chef de projet qui va vous présenter ça.

45'18

Noëlle DE JUVIGNY, Cheffe de Projet Verso Energy

Merci.

Donc voilà on va rentrer dans le vif du sujet pour vous présenter ce projet Orchydé qui consiste à développer et construire puis opérer. C'est une usine de production de carburant durable pour décarboner le secteur du transport maritime et de la chimie. Alors Orchydé c'est pour Origny Carburant et Hydrogène décarboné. Voilà donc la future unité de production sera située ici sur la commune d'Origny-Sainte-Benoîte dans l'Aisne ; elle aura vocation à convertir du CO2 biogénique issu de deux sources de production. La principale c'est l'unité de production du site Tereos d'Origny Ste Benoîte et la source secondaire c'est le site Tereos qui est situé à Mesnil-Saint-Nicaise à une cinquantaine de kilomètres dans la Somme. Le projet Orchydé va nécessiter un approvisionnement en électricité, donc on va se raccorder un futur poste source qui est situé à Villers-le-Sec qui est à 11 km dans l'Aisne également.

Alors, voilà le principe du projet, je vais y aller étape par étape.

Vous avez, il faut comprendre qu'il y a trois intrants pour le projet l'eau l'électricité et le CO2 biogénique. Donc l'eau là-haut, ici - l'eau elle sera issue du milieu naturel donc ce sera la rivière, a priori la rivière de l'Oise. Je suis allée un peu vite. Voilà l'électricité elle sera, comme on l'a expliqué soit renouvelable, soit bas carbone selon sa provenance, donc elle sera renouvelable, si elle provient d'installation de production d'électricité renouvelable, du photovoltaïque, de l'éolien et elle sera bas carbone si elle est issue du mix électrique français, qui est composé principalement de nucléaire mais qui comporte également une portion de renouvelable, à peu près un tiers. Et le CO2 biogénique comme on l'a dit il vient de deux unités de production de Tereos à Origny-Sainte-Benoîte et à Mesnil-Saint-Nicaise.

Donc vous l'aurez compris en réalité c'est le CO2 atmosphérique qui aura été capté par les plantes par la betterave et le blé que Verso Energy va venir récupérer en sortie des ateliers de transformation en alcool de Tereos et on va acheminer ce CO2 jusqu'au site Orchydé. Voilà donc l'acheminement depuis le site Tereos d'Origny-Sainte-Benoite se fera par canalisation et l'acheminement du CO2 de Mesnil-Saint-Nicaise se fera après liquéfaction par transport routier.

Alors le cœur du cœur du projet donc ce qu'on va installer sur le site l'usine Orchydé elle se compose de deux briques principales de deux étapes principales : la première c'est la production d'hydrogène, comment on le disait par le procédé d'électrolyse de l'eau. Donc ça signifie qu'on va casser la molécule d'eau sous l'effet d'un courant électrique pour récupérer d'une part du dihydrogène, d'autre part de l'oxygène. Ensuite cet hydrogène va être transformé dans la deuxième étape de l'usine du procédé c'est l'unité de méthanolation, où là on va venir mettre en contact le CO2 biogénique avec l'hydrogène et on va les combiner pour former du méthanol.

Voilà donc une molécule de CO2 et trois molécules H2 forment une molécule de méthanol et puis une

molécule d'eau. Et une fois ce méthanol produit, ce e-méthanol produit le petit e-méthanol - c'est pour signifier qu'à l'origine il est produit à partir d'une source électrique pour l'électrolyse - il va être évacué par transport ferroviaire et puis il pourra être acheminé sur les lieux de consommation donc les principaux ports français et européens pour concourir la décarbonation du secteur du transport maritime. Alternativement le méthanol pourra aussi servir à décarboner le secteur de la chimie en substitution du méthanol fossile qui est actuellement utilisé.

Puis il y a également une troisième voie de valorisation, qui est la transformation de ce méthanol en kérosène durable pour décarboner le secteur de l'aviation.

Et le marché principal que l'on vise c'est le transport maritime.

Voilà on va venir un petit peu plus en détail sur les différentes briques qu'on vous a exposées : la capture de CO2 qui sont installés chez Tereos à Origny-Sainte-Benoîte et à Mesnil-saint-nicaise, la production d'hydrogène et la méthanolation.

49'46

Gersende Legrand – Directrice de projet – Verso Energy

Bonsoir à tous

Gersende Legrand, l'idée maintenant c'est de vous expliquer un peu plus en détail chaque brique qui compose le process qui va aboutir à la fabrication du méthanol.

Donc dans l'ordre on va commencer par la capture du CO2.

Donc le CO2 qui est produit par les ateliers de transformation en alcool des céréales ou des betteraves est déjà très pur, de très bonne qualité, néanmoins ça ne suffit pas encore pour l'utiliser pour la synthèse de méthanol. Donc la toute première étape va consister à le rendre encore plus pur et ça se fait en quatre en quatre étapes qu'on voit ici :

- donc la toute première c'est un lavage : un lavage du CO2 qui va purifier le gaz en éliminant principalement les traces d'alcool qui peuvent rester du process précédent
- la deuxième étape on voit ici qu'on va comprimer le CO2 donc ça à environ à une pression de 20 bars - 20 fois la pression atmosphérique. Cette compression elle permet déjà de condenser une grande partie de l'eau qui pouvait rester dans le CO2, et aussi ça permet de réduire son volume. Donc ça facilite les étapes qui seront en aval
- ce qu'on a voulu représenter ici dans le numéro 3 c'est une étape qui vraiment là va sécher pour retirer ce qui reste d'eau, et on utilise aussi une purification par adsorbant donc ce sont des lits sur lequel va passer le CO2 et qui vont capter disons les traces de composés dont on n'a pas usage et des traces d'eau qui restaient dans le CO2
- et la colonne ici c'est une séparation cryogénique du CO2 et de l'eau, donc la cryogénie ça veut dire que ça se fait à froid environ à -20 degrés, le CO2 se concentre il devient liquide à cette température et ce qui reste c'est essentiellement de l'oxygène et de l'azote.

Une fois, là on a vu comment le CO2 avait été préparé maintenant il faut préparer l'hydrogène.

Donc l'hydrogène comme on l'a dit précédemment - l'hydrogène renouvelable - on le fabrique à partir de l'électrolyse de l'eau. Donc un électrolyseur finalement c'est assez simple : c'est dissocier les molécules qui composent l'eau, donc l'hydrogène et l'oxygène grâce à un courant électrique. Pour cela il faut tout d'abord que l'eau soit suffisamment pure pour ne pas endommager les équipements en aval qui sont assez sensibles donc on utilise pour ça une déminéralisation ou une production d'eau ultra pure, qui est représentée ici.

Ensuite une fois que l'eau est préparée, elle est injectée dans l'électrolyseur et c'est la membrane ici qui va permettre d'un côté, de séparer l'oxygène, de l'autre l'hydrogène sous l'effet du courant électrique. Sur ce schéma on a représenté une technologie d'électrolyseur qui est actuellement courante ça s'appelle le PEM c'est la membrane échangeuse de proton c'est dans l'ordre inverse parce que c'est en anglais en fait PEM, mais on peut aussi voir sur le marché ça dépend des fabricants des électrolyseurs qu'on appelle alcalin dans ce cas il n'utilise pas une membrane solide comme ça pour la séparation ils utilisent un électrolyte qui est donc un liquide. Donc ça je dirais que les deux technologies se valent ça dépend un peu du fournisseur qui est retenu. Pardon - donc là on a préparé nos deux réactifs l'hydrogène et le CO2 et ça va être les matières premières disons pour la fabrication de e-méthanol.

Elle-même se fait en trois étapes donc

- là la première étape ici c'est d'alimenter les réactifs et de les préparer pour qu'ils soient prêts à la réaction chimique donc ça consiste essentiellement à les à nouveau c'est une compression pour les amener à la pression qui conviendra pour la réaction c'est entre 80 et 100 bars l'optimum de pression pour la réaction suivante

- ici c'est le récipient dans lequel, qu'on appelle la boucle de synthèse, c'est là où a lieu la réaction chimique qui est ici et qui permet de produire le méthanol à partir du CO2 et de l'hydrogène. Cette réaction chimique se fait grâce à un catalyseur et il faut noter qu'en sortie de réaction on repère les réactifs qui n'auraient pas réagi pour les renvoyer en tête et ainsi optimiser les quantités de réactifs utilisés. Cette réaction chimique produit de la chaleur et elle sera réutilisée dans l'étape suivante, l'étape ici en sortie finalement on obtient du méthanol et de l'eau donc il reste à les séparer pour obtenir le méthanol pur c'est l'objet de la distillation qu'on voit ici et cette distillation a besoin de chaleur et on réutilise la chaleur utilisée, la chaleur produite par la réaction précédente pour cette distillation - et on aboutit à du méthanol liquide et à de l'eau/

55'48

Noëlle de Juvigny – Cheffe de projet – Verso Energy

Alors voici les caractéristiques, les principales caractéristiques du projet.

Alors il est important de noter que la taille de l'usine n'est aujourd'hui pas figée elle va dépendre du gisement de CO2 biogénique qui sera effectivement retenu pour le design. Donc on parle d'un gisement minimum de 166 000 tonnes par an de CO2 biogénique traité : ce qui constitue le scénario de référence c'est le volet du haut que vous voyez sur le transparent ; jusqu'à une quantité de 270 000 tonnes par an de CO2 biogénique qui ce qui constitue le scénario majorant.

Donc je vais vous présenter les caractéristiques techniques pour cette fourchette minimum et maximum correspondant au design de l'usine.

Donc le projet consiste à traiter je vous le disais 166 000 à 270 000 tonnes de CO2 biogénique par an, de l'associer avec 24 000 à 39 000 tonnes d'hydrogène pour produire 110 000 à 180 000 tonnes par an de e-méthanol.

Ça va nécessiter une consommation d'eau donc 72, ce qu'on estime aujourd'hui en l'état des études de faisabilité 72 à 117 mètres cubes par heure d'eau brute, il y a une partie de cette eau qui va être rejetée est restituée au milieu naturel après traitement un petit peu moins la moitié.

Et en termes de besoins électriques donc on le disait on a des besoins électriques importants, principale-

ment pour la partie production de d'hydrogène mais également pour l'unité de production de méthanol et les utilités. Donc on envisage aujourd'hui d'installer des électrolyseurs de taille de 170 à 270 mégawatts de capacité électrique et d'avoir une usine e-fioul une usine de production de méthanol de 17 à 22 mégawatts.

Dans les deux cas le projet requiert une surface un terrain de l'ordre de la vingtaine d'hectares.

Donc voilà précisément où sera implantée l'usine Orchyde. Donc ici, vous voyez que c'est à peu près une distance d'un kilomètre au sud des installations de Tereos et un kilomètre du début de la ville d'Origny-Sainte-Benoîte.

Donc on est dans un environnement agricole et naturel tout autour. Et voilà les premières habitations sont situées à plus de 500 mètres.

Alors, voici vous vous demandez peut-être un petit peu à quoi ça va ressembler donc voici on va vous présenter quelques esquisses conceptuelles, pour que vous puissiez vous rendre compte des volumes et de à quoi ça peut ressembler. Une esquisse conceptuelle c'est une esquisse qui ne tient pas compte des caractéristiques de topographie et de forme du terrain voilà.

Donc vous avez en premier plan à droite la partie haute tension, l'arrivée électrique, ici c'est la partie stockage, de distribution de méthanol, dans l'arrière-plan à gauche vous avez la partie, tout ce qui est bâtiments administratifs et ici la partie traitement d'eau gestion des eaux, à l'arrière-plan à gauche vous avez la partie production d'hydrogène - tout ce bloc là et à l'arrière-plan à droite vous avez la partie production de méthanol.

Voilà un petit peu à quoi ça peut ressembler

Voici une autre une autre vue.

Donc on voit la partie stockage de méthanol traitement d'eau et enfin une vue toujours en esquisse conceptuelle en coupe, avec ici la partie bâtiment administratif, traitement des eaux, électrolyse et méthanolation.

Alors maintenant adapté à la forme du terrain on vous présente une première implantation préliminaire du projet. Vue du dessus.

Vous avez donc au nord Tereos et vous avez ici la départementale qui longe le site et vous avez ici là la voie ferrée la ligne Saint-Quentin Origny.

Alors donc les différents équipements c'est une implantation préliminaire qui est encore en train d'être travaillée mais à ce stade aujourd'hui on imagine de localiser toute la partie bâtiments administratifs par exemple ici - ici d'avoir bon il y a qu'un qu'une seule brique en réalité il y aura deux postes de transformation électrique - après vous avez toute la partie production et traitement d'eau et ensuite tout ce bloc là, en vert bleu et rouge c'est la partie qui est liée à la production d'hydrogène donc vous voyez c'est ce qui représente le plus d'équipements dans le projet.

Donc pour les détailler il y a toutes les unités de refroidissement, les unités enfin les électrolyseurs à proprement parler qui produisent l'hydrogène et les unités de compression.

Et ici en vert tout au nord du site c'est la partie méthanolation. Puis ici vous avez l'arrivée des voies ferrées et puis le stockage et rétention d'eau.

1h03-42"

M. Pascal Derache – Directeur des projets en concertation – RTE

Donc pour faire ce projet et aux différents et raccorder finalement la production d'électricité qui se trouve sur le site le futur site de Verso on va avoir besoin du réseau d'électricité.

Si je vous présente rapidement, je ne sais pas si au fond vous voyez bien la carte de la région je vais

essayer de vous la détailler.

Je vous ai parlé tout à l'heure des autoroutes, des nationales, de l'électricité et des autres on va dire infrastructures d'électricité. Ce que vous voyez en vert ici ce sont les lignes électriques actuelles qui sont du 225 000 volts qui sont les fameuses nationales de l'électricité.

Ici pas très loin d'Origny et plutôt du côté d'Homblières on a le poste électrique de Sési on va retrouver d'autres lignes ici qui sont plutôt du 63 000 volts et qui vont alimenter le poste de Ribemont plutôt au sud. Et le poste les Avenues dont Madame de Juvigny a parlé tout à l'heure et un futur poste qui va être créé ici sous les lignes 225 000 volts.

Donc Verso a besoin de deux alimentations électriques une pour la production d'hydrogène, une seconde pour la production de méthanol. Et donc pour ces deux alimentations et ces deux besoins électriques nous allons construire une seule ligne aérienne qui partira du futur poste les Avenues qui est au sud de Villers-le-Sec jusqu'au site de Verso Energy.

Comment ça va se passer par la suite ?

On a ici un peu plus zoomé maintenant sur le territoire et les différentes communes de la zone ; donc on retrouve le poste les Avenues ici, la commune d'Origny avec le futur site de Verso Energy, on retrouve ici les vergers de Séru, la commune de Villers, la commune de Ribemont et puis les communes de Pleine Selve et de Parpeville.

Donc c'est dans cette zone là on va pouvoir créer cette future ligne électrique à un peu plus de 200 mètres de chaque ligne. Une fois qu'on a posé ces différentes communes on a commencé à recenser les différentes contraintes du territoire.

Autour des vergers de Séru, ne vous inquiétez pas je détaillerai un peu plus ce qui est sur le côté ; autour des vergers de Séru il y a une antenne radioélectrique avec différentes zones de protection. Donc autour des vergers de Séru il y a ici un premier périmètre dans lesquels on ne peut pas implanter d'installation électrique.

On retrouve un deuxième périmètre qui lui aussi est soumis à différentes servitudes mais dans lequel il est possible de pouvoir implanter des différentes installations. Autre point du territoire on est ici au niveau de Ribemont, le captage d'eau potable.

Un captage d'eau potable réglementairement à plusieurs champs de protection : un périmètre direct rapproché et éloigné. On voit donc qu'on commence aussi à ne pas s'approcher de cette période-là. On retrouve aussi les différents mâts d'éoliennes que vous voyez matérialisés par les petites étoiles sur le territoire et donc nous à ce stade pour créer ce raccordement pour les deux usines on a défini une certaine zone de raccordement.

Cette zone de raccordement vous la voyez ici à partir d'Origny si je pars du Nord on va longer la RD et les différents mâts d'éoliennes, sur la partie est on va longer la partie de Parpeville, au sud on va longer la future ligne enfin la ligne électrique actuelle, plutôt à l'Est on va revenir vers les différents mats et effectivement toute la partie qui longe Ribemont et après longer ici la partie qui relie Ribemont à Origny. Ceci est une zone de raccordement. A ce stade on ne sait pas encore par où passera les futures alimentations électriques mais pour nous c'était une première étape pour présenter ou pourrait passer ce raccordement défini dans la zone que l'on retrouve ici.

Et donc par rapport à ça maintenant pour alimenter ces 250 + 90 mgW donc les 340 mégawatts d'électricité dont aura besoin Verso je laisse la parole à Monsieur Lévy-Frébault.

1h05'40"

M. Victor LEVY-FREBAULT, directeur du développement Verso Energy

Merci beaucoup.

Alors quelques éléments sur les impacts du projet.

Donc de l'hydrogène, comme on vous l'a dit ça pour alimenter l'unité de rejet on a besoin d'eau - donc la consommation d'eau brute de l'installation c'est environ 117 mètres cubes/heure à peu près, on va rejeter une partie de notre eau environ 52 mètres cubes / heure, c'est pour ça qu'on dit qu'il y a une consommation nette d'environ 65 mètres cubes / heure. Donc ça c'est pour la partie consommation d'eau.

En termes de raccordement électrique comme l'a précisé RTE donc on est sur l'ordre de 340 mégawatts reparti sur deux usines parce qu'on a deux usines localement, une pour l'hydrogène, une pour le méthanol et puis ce qu'il faut comprendre aussi c'est qu'il y a peu d'impact sur l'environnement avec ce type de projet on n'a pas de poussière et par le projet pas de rejet atmosphérique majeur et pas d'odeur. Le seul rejet réel que l'on a important c'est de l'oxygène évidemment l'oxygène n'a pas d'impact sur l'environnement on en a besoin pour respirer pour vivre.

Pourquoi l'oxygène ? Parce que quand vous allez casser la molécule d'eau pour créer de l'hydrogène vous allez récupérer l'hydrogène d'un côté et de l'oxygène de l'autre ; les molécules d'eau c'est H₂O donc H₂ c'est l'hydrogène et O c'est l'oxygène. Et ce que l'on peut dire c'est que sur 10 ans, on a environ à 2,7 millions de tonnes de CO₂ qui va être évité pour le secteur du maritime ; c'est ça qu'on appelle, c'est pour ça qu'on dit que c'est un projet de décarbonation.

Alors en termes de retombées économiques, évidemment donc vous le disiez tout à l'heure Monsieur le Maire, c'est vrai que c'est un impact assez important donc il y a 3 ans de construction d'installation. Sur ces trois ans il y aura 400 personnes en moyenne qui vont être là pendant les 3 ans dont environ 6 à 7 mois il y aura 700 personnes donc évidemment il y aura des retombées économiques pour les territoires en termes de logements et de restauration. En termes d'emploi local on parle environ de 130 emplois locaux qui vont être créés suite à ce projet et en termes d'investissement c'est un investissement très important on sait que pour le département c'est un des plus grands actuels voilà on a entre 600 millions et 800 millions d'euros alors il y a deux scénarios soit on prend une certaine quantité de CO₂ biogénique qui soit une plus grande et entre ces deux scénarios l'investissement est assez important.

Ce que nous on sait on est prêt à s'engager c'est que on va essayer de récupérer de redéployer une partie de cet investissement localement en général pour ce type de projet on peut répartir environ 10 à 15% d'investissements au niveau du département pour faire travailler l'entreprise locale qui serait capable de travailler dans la phase de construction.

Et puis en termes de retombées économiques pour la commune ou pour la communauté de communes il y a des taxes, une taxe foncière notamment et on parle entre 300000 voir 900000 euros pour la communauté de communes.

1h08'43"

En termes de calendrier donc pour comprendre un petit peu comment ça va se dérouler donc là on est dans la phase de concertation, c'est une phase qui va durer plusieurs mois avec plusieurs réunions publiques où on va essayer de prendre en note au maximum les remarques du public, d'améliorer, de modifier notre projet en fonction de vos remarques et on est partis aussi en parallèle de cette concertation à une préparation à nos études, et donc on fait des études actuellement ces études vont déboucher sur un dossier, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, on sera capable de le présenter normalement

en octobre 2025, donc dans à peu près un an, on aura notre dossier qui va être déposé, ce dossier sera pré-instruit pendant une année auprès de l'administration et pendant cette année donc entre d'octobre 2025 et octobre 2026 il y aura une enquête publique où toutes les études pourront être mis à disposition du public et ensuite si le planning est correct en octobre 2026 on pourra alors à ce moment-là commencer la construction, c'est pour ça que vous voyez ici démarrage à construction et là on est parti pour 3 ans avec un besoin de se raccorder à électricité à l'horizon 2028, donc il faut qu'RTE soit prêt à l'horizon 2028 pour mettre en service l'unité à l'horizon 2029, donc on est sur une mise en service à 2029 un projet qui est assez long, on a environ 5 ans devant nous avant que l'unité fonctionne.

1h10'07"

M. Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci Monsieur Lévy-Frébault.

Voilà 19h43 je vais récupérer le micro - voilà merci.

19h43 on s'est dit pour objectif 20h30 ça nous laisse 45 bonnes minutes si on en a besoin d'échanges et de questions. Maintenant la parole est à vous, Nolwenn récupère le micro - je vous rappelle juste encore une fois en préambule les différentes modalités on va vous demander juste de lever la main si vous souhaitez prendre la parole ; attendez que Nolwenn vienne vers vous pour vous donner le micro; parlez bien près du micro comme je le fais ; s'il vous plaît ne touchez pas au bouton tout ira tout seul et puis ce qu'on va faire c'est qu'on va écouter deux ou trois questions afin de faire une petite synthèse, un petit groupement et puis pour que les différentes personnes autour de la table, nos intervenants, puissent répondre peut-être à plusieurs questions en même temps.

Voilà je crois que j'ai tout dit. La parole est à vous est-ce que quelqu'un veut se lancer ? Monsieur s'il vous plaît, donc je rappelle aussi que si vous le voulez bien votre nom, votre prénom, éventuellement la commune d'où vous venez, c'est à vous, on vous écoute.

QUESTION 1 >> Dominique, Guise

Bonsoir tout le monde voilà je m'appelle Dominique j'habite Guise je suis cadre dans l'industrie pharmaceutique, et par rapport à votre projet j'ai une grosse question : c'est que en fait on va, entre guillemets, décarboner une partie de l'énergie et cette énergie là ce carburant là va être remis dans les transports alors pour moi 300 mégawatts de consommation d'énergie c'est énorme ça correspond quasiment à la moitié d'une tranche nucléaire, la moitié d'une de protection, d'une réaction, d'un réacteur nucléaire.

Est-ce que l'énergie qui va être produite à la finalité de cet éthanol, ce bioéthanol, est-ce qu'il va être supérieur à l'énergie qu'il a nécessité pour être produit ? si par exemple on consomme je sais pas par exemple 1 mégawatt pour produire cette énergie combien à la fin va être restitué dans la consommation finale?

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Très bien merci. Quelqu'un d'autre a peut-être une si on fait plusieurs questions en même temps, une deuxième question Monsieur si vous voulez bien

QUESTION 2 >> Daniel, Origny

Bonjour, je m'appelle Daniel Cobrand, j'habite Origny. Je voulais savoir pour la consommation d'eau, vous la prenez, l'eau vous la prenez dans l'Oise - en été, l'Oise elle est parfois presque à sec alors comment vous comptez faire ?

D'accord la question sur la consommation de l'eau de l'Oise et puis une dernière question sur cette batterie de première question monsieur on vous écoute.

QUESTION 3 >> Elie Boutroy Maire de Marcy

Bonjour, Je voudrais savoir pourquoi la commune de Marcy, comme la commune je crois de Bernot, ne sont pas dans la CCVO, sont concernés par ce projet ? Parce qu'on n'a jamais été au courant mais on vient juste d'être mis au courant par rapport aux dépliants qui viennent d'arriver dans la commune ça nous a quand même un petit peu surpris?

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Très bien merci.

Monsieur le Maire alors peut-être des premiers éléments de réponse.

Qui veut s'exprimer autour de la première question peut-être sur l'énergie produite par rapport à l'énergie consommée si j'ai bien compris.

1h13"28'

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Alors évidemment il y a une question de rendement c'est l'ordre de cette concertation. Non l'intégralité l'électricité n'est pas à équivalence transformée en énergie exactement le même type de rendement donc il y a un rendement d'environ 50 % qui est dans le dossier. Ce qu'il faut comprendre c'est que ce n'est pas une notion de rendement énergétique qu'il faut prendre en compte c'est une notion de décarbonation.

On prend de l'énergie renouvelable et on arrive à faire on évite 3 millions de tonnes de CO2 pour les 10 prochaines années c'est ça qu'il faut prendre en compte donc évidemment si vous raisonnez en termes de rendement on n'arrive pas à transformer l'électricité exactement la même proportion en fioul mais ce n'est pas l'objectif

si vous essayez de faire ça autant mettre des batteries dans les bateaux et à ce moment-là vous pourrez directement des carbonées via l'électricité il va tout mais ce n'est pas possible il faut bien comprendre qu'un bateau qui part en pleine mer il part pour plusieurs jours il peut pas avoir une batterie qui dure plusieurs jours vous savez, que pour les voitures on parle de 200 ou 300 km ; imaginez ce que c'est que pour un bateau. La batterie serait tellement lourde que le patron ne pourrait plus avancer c'est pour ça qu'on a un problème pour les grands navires qui s'appelle les navires cargo on ne peut pas les décarboner avec des batteries c'est tout simplement la difficulté sinon on l'aurait fait directement c'est évidemment le rendement le plus intéressant qui existe donc ce n'est pas possible donc il faut prendre en compte c'est comment est-ce qu'on était carbone ces navires on le fait avec un fluide, un fluide, c'est un fioul et on peut le faire qu'avec des carburants de synthèse, il y en a d'autres types, il y a pas que le méthanol qui existe il y a aussi de l'ammoniaque, il y a aussi du méthane, ils ont d'autres inconvénients, qu'on pourra vous évoquer aussi donc ce qu'on signifie c'est que ce projet il faisait ça un chiffre qui va retenir c'est environ en ces 2,78 on va retenir environ 2,7 millions de tonnes de CO2 qui sont évités en transformant l'énergie électrique issue de solaire ou d'éolien pour la décarbonation ; je pense que c'est un trait intéressant aussi qu'on vous parle de chiffres en termes de nombre de bateaux équivalent que ça peut déconner ça je vais le laisser de Noëlle vous exprimer le point.

1h15'24

Réponse de Noëlle de Juvigny – Cheffe de projet – Verso Energy

Oui juste pour avoir un peu les notions, ce projet dans son cas majorant ça permettrait d'approvisionner

des bateaux pour 1500 jours de navigation donc ça ne vous parle peut-être pas beaucoup mais ça représenterait 15 à 25 % du flux des portes conteneurs par exemple qui arrivent dans un grand port comme Le Havre.

Par rapport au sujet de l'eau - question sur l'Oise - consommation alors pour le sujet de l'eau juste pour avoir en tête les ordres de grandeur nous notre projet donc je vais vous donner les chiffres pour les deux on parlait en mètre cube heure mais je vais vous le donner en mètre cube jours c'est 1700 à 2800 mètres cubes de consommation d'eau brute par jour et un petit peu moins de la moitié qui sera restitué dans les milieux naturels.

L'Oise dans laquelle on envisage de prélever le débit moyen, c'est de l'ordre du million de mètres cubes par jour et à l'étiage, c'est de l'ordre de 160 000 mètres cubes par jour. Alors l'étiage pardon c'est le moment où le cours d'eau est le plus à sec, alors ça ne veut pas dire que ce n'est pas impactant de prélever de l'eau loin de là, c'est juste pour avoir les ordres de grandeur. Dans toute la conception du procédé on a bien à l'esprit que la ressource en eau est précieuse et doit être économisée au maximum.

Le procédé d'électrolyse par définition consomme de l'eau puisqu'on casse une molécule d'eau donc là c'est un inévitable certes on va consommer l'eau pour la partie production d'hydrogène. Après il y a tout l'à côté qui est je le on le reconnaît bien qui est pas la consommation principale mais il y a d'autres consommations d'eau je pense par exemple aux unités de refroidissement où là il y a des possibilités d'agir en choisissant par exemple des refroidissements de type sec plutôt que des refroidissements qui consomment plus d'eau donc ça de travail on l'a bien à l'esprit et on l'a déjà pris en compte dans le design de l'usine et dans les études qu'on a qu'on a déjà pu réaliser jusqu'à ce jour.

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

On peut juste donner le chiffre durant l'étiage ? Est-ce que tu as les chiffres du pourcentage ? Donc voilà, donc c'est un chiffre qu'il faut retenir je peux ? ou était la personne qui avait posé la question ? Mais voilà donc c'est 2% donc à l'étiage, donc le débit minimum pendant l'été c'est vraiment les deux semaines où il y a le moins d'eau dans l'Oise. Nous, le fait de tirer de l'eau donc on parle de consommation brute donc les 115 ça va correspondre à 2 % du débit d'étiage qui est normalement acceptable. Il y aura une étude d'impact qui évaluera l'impact de tirer 2 % de ce débit au moment de l'étiage. Il n'y a pas que ça qu'il faut prendre en compte, il y a aussi ce qu'on appelle l'arrêt sécheresse. Donc on aura certainement un arrêt sécheresse : l'arrêt sécheresse ça signifie que si jamais il y a des difficultés pour les agriculteurs, pour d'autres industriels locaux comme le groupe Tereos, nous nous serons les premiers arrêtés; on sera certainement les premiers arrêtés et il y aura ce qu'on appelle un seuil de vigilance ou il faudra qu'on fasse évidemment attention à la consommation d'eau faudra qu'on restreigne notre consommation d'eau on pourra fonctionner ce qu'on appelle la charge partielle on n'est pas obligé de fonctionner un fonctionnement plein et puis après si il y a encore une nécessité d'arrêter on s'arrêtera totalement ; nous aurons un arrêt préfectoral donc le préfet dans cet arrêt préfectoral aura le pouvoir d'arrêter notre installation si nécessaire. Il faut bien comprendre qu'ici il y a une difficulté locale sur l'eau nous aurons l'obligation de nous arrêter et on sera certainement les premiers.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci. Dernière question qui est ce qui répond sur le périmètre

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Sur la question je crois de la transparence et le fait dans du périmètre de la commune de Marcy en fait ne fait pas partie du périmètre

Pourquoi certaines communes donc c'est vrai que nous on a échangé avec les garants vous êtes de quelle commune Monsieur ? Marcy ? c'est à combien de kilomètres environ ? 5 km.

D'accord. Alors c'est vrai que nous on s'intéresse surtout à l'autorisation d'exploiter. L'autorisation d'exploiter c'est un périmètre qui est ce qu'on appelle un périmètre ICPE installation classée pour la protection de l'environnement et les ICPE s'intéressent à un rayon de 3 km autour des communes, ça veut pas dire que l'impact du projet fait 3 km ça veut dire que la réglementation nous impose de s'intéresser à 3 km donc c'est vrai que nous on a préconisé les communes qui étaient dans le rayon d'affichage 3 km je crois qu'on a eu un périmètre aussi étendu, alors pourquoi est-ce que dans le périmètre est tendu il n'y a pas eu la commune ?

Peut-être que des garants peuvent s'exprimer.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Pardon dans le micro si vous voulez bien c'est juste pour l'enregistrement sonore. Merci

Catherine JACQUART, Garante de la CNDP

Effectivement ça a été un souhait de notre part de d'élargir ce rayon de concertation parce qu'effectivement 5 km ce n'est pas très loin et donc ça peut intéresser les communes qui sont un petit peu plus éloigné et qui ne font pas partie de CCVO et donc c'est la raison pour laquelle on a choisi d'associer ces communes un peu limitrophes mais qui ne font pas partie de la CCVO. Voilà.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Alors Monsieur un petit rajout encore ?

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Parce que la question qui a été posée c'était pourquoi est-ce que vous n'avez pas été informé avant ? du projet ? surtout ça la question. On va y répondre quand même.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Alors attendez juste le micro c'est juste ça

Elie Boutroy – Maire de Marcy

Aujourd'hui dans toutes les communautés de communes comme dans les villages on est concerné par la prise de terre agricole pour construire. Alors la commune de Marcy étant n'étant pas là CCVO ou mais à Saint-Quentin à Saint-Quentin ils se posent la question de savoir s'il y aura une ponction par rapport à la commune de Marcy dans les 20 hectares ?

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Est-ce que je me trompe parce que c'est, on parle de loi ZAN là, où ça n'a rien à voir avec la loi ZAN, si ? Alors qu'est-ce qui va est-ce qu'on peut laisser peut-être Monsieur le Maire, Mme la Présidente, voilà je pense c'est bien.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Madame la Présidente

1h21'

Mme Brigitte SALINGUE, présidente de la CCVO

Alors, concernant pourquoi vous n'avez pas été mis dans la boucle ?

Effectivement vous ne faites pas partie des 32 communes du territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Oise. Dans la démarche de RTE de Verso Energy ils sont venus présenter à nos élus dans le cadre de conférences des maires, dans le cadre d'échanges réguliers, donc nos élus du territoire ont été informés, concernant la loi ZAN donc zéro artiste, je vais expliquer un petit peu ce que c'est pour le public qui n'est pas au courant c'est zéro artificialisation nette. Donc jusqu'à ce jour on va dire enfin le président Macron voulait mettre en place en fait une réduction de l'artificialisation des terres agricoles, donc avec un objectif de zéro, donc de réduire à 2030 diviser par 2 la consommation en fait des terres agricoles pour un objectif à 2050 à 0 artificialisation nette - ou lorsque vous prenez en fait un hectare de terres agricoles vous vous engagez en tant que collectivité à rendre cet hectare.

Donc ça c'est la loi ZAN.

Notre premier ministre actuel a annoncé en fait en séance à l'Assemblée qu'il allait supprimer déjà cette loi ZAN voilà donc ça c'est une information alors le décret pas passé mais il l'a dit à l'Assemblée nationale et la deuxième chose, c'est que lors d'échanges que nous avons eu en fait avec la région en sous-préfecture en fait lors de nos comités de pilotage, où il y avait autour de la table, des représentants de la région, il a été précisé que, si on devait prendre en fait ces 20 hectares il serait retirés en fait de l'enveloppe des interco et de l'enveloppe communale puisque c'est un projet qui rayonne au niveau régional et même au niveau national.

Donc je ne sais pas si vous avez le statut de projets d'intérêt national et là je vous laisse peut-être reprendre la parole mais c'est pour ça donc pas d'inquiétude en fait et votre territoire n'est pas concerné dans cette loi ZAN puisque c'est sur le territoire même s'il y avait c'est sur le territoire de ma collectivité et ce serait sur notre pourcentage alloué dans les calculs savants puisqu'on viendrait déduire en fait cette consommation de notre consommation entre guillemets autorisée.

Noëlle de Juvigny, Cheffe de Projet – Verso Energy

Oui, non je confirme parfaitement tout ce que vous dites effectivement la loi ZAN c'est zéro artificialisation nette à partir de 2050, mais il y a une phase transitoire pendant laquelle on va devoir consommer 50 % de moins que la décennie passée et on est dans ce cadre-là ; donc il y a des quotas entre guillemets de droits à consommer des espaces naturels agricoles et forestiers des ENAF ; des quotas pour les territoires enfin c'est à dire pour les communes pour les territoires qui sont regroupés dans des documents d'urbanisme qu'on appelle les schémas de cohérence territoriale à l'échelle de la région et également à l'échelle nationale.

Donc évidemment consommer 20 et une vingtaine d'hectares à l'échelle de la commune d'Origny Ste Benoîte où à l'échelle de la CCVO ce n'est pas envisageable ; ça consommerait beaucoup plus que votre quota si je peux m'exprimer ainsi à consommer et ça n'est pas envisageable.

Des propos de Monsieur le Président de Région lui-même je retiens que nul projet de décarbonation, nul projet industriel ne saurait être perdu en région hauts de France à cause de la loi ZAN.

Donc il y a une véritable volonté politique et ça nous a été réaffirmé par Monsieur Richez par exemple, à l'occasion de la COPIL. Une solution sera trouvée. Ce n'est pas l'Initiative du maître d'ouvrage, c'est à l'état, à la région où l'état de s'emparer du sujet et on nous a affirmé que on trouverait une solution, donc soit en prenant en compte cette consommation sur le quota régional soit sur le quota national.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci. Alors je crois qu'il y a eu deux bras qui sont levés Monsieur et Monsieur

Alors on vous écoute

Monsieur Doucy, Parpeville

Alors j'ai pris bonne note de ce qu'avait dit Monsieur tout à l'heure et je voudrais donc obtenir un complément d'information par rapport à ça.

Donc si j'ai tout bien compris il est question d'utiliser 300 WH d'électricité pour l'électrolyse ? cette électricité donc serait d'origine renouvelable, dans le secteur le renouvelable on sait ce que c'est l'éolien avec un moteur de charge d'environ 22 % ça veut dire qu'il va falloir plus de 1500 mégawatts de puissance nominale, je laisse à chacun se faire une idée du nombre de machines qui vont devoir de nouveau être installé sur le territoire. Ça c'est la première remarque.

La deuxième remarque donc portera sur la nécessité donc de transformer cette électricité pardon de transformer l'eau donc en hydrogène il y a une déperdition qui est de l'ordre de 30 à 40 %. On sait aujourd'hui que le prix du mégawattheure pour un parc pardon le prix du mégawattheure éolien est de l'ordre pour un parc d'une qui a une durée de vie de 15 ans de l'ordre de 70 euros. Maintenant si on doit majorer ce prix du fait de la déperdition de 30 % ça majore le prix de revient du mégawattheure de plus de 40 %. Tout ça évidemment sans tenir compte de toutes les infrastructures qu'il va falloir créer autour de ça.

Alors, moi la question que je souhaite poser par rapport à ça c'est : si économiquement c'est viable ? parce qu'aujourd'hui effectivement on va produire donc du carburant pour les bateaux, si effectivement c'est une nécessité absolue ok. Mais est-ce qu'on sera encore compétitif ? Je veux dire si demain l'Union européenne comme elle sait très bien le faire décide unilatéralement que les bateaux français, allemands, etc... doivent fonctionner avec ça et que dans le même temps les Chinois continuent d'alimenter de façon conventionnelle à mon avis on est très très mal. Et c'est ça qui serait intéressant, je termine là-dessus, c'est d'avoir quand même une approche en termes, de coût comparé entre le fioul lourd qui est utilisé actuellement donc de façon conventionnelle et ce que ça va coûter cette affaire-là.

Je vous remercie.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci il y avait une autre question au deuxième rang pardon d'abord Nolwenn au deuxième rang et ensuite Monsieur et ensuite on fera une petite synthèse des trois, merci.

1h28'32"

Thierry Moulin Origny,

Bonjour,

Une question sur la partie risque incendie ATEX tout ce qu'il y aura quand l'usine tournera.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci. C'est clair et puis peut-être une troisième et puis tant qu'à faire la quatrième à côté et puis ensuite on fera une synthèse et puis des réponses à chacune des questions. Madame.

1h28 -50

Florence, infirmière

Bonjour,

Je me permets de vous poser la question : quel est l'impact sur la santé publique ? Parce que vous parliez d'oxygène, on sait que l'oxygène à un taux assez élevé n'est pas bon non plus pour le corps humain. J'aimerais savoir aussi quelles vont être les nuisances ? Moi j'habite à peu près à 1 km de votre projet ; donc là on a Tereos, on est content d'avoir Tereos, bien sûr, mais quand c'est la campagne de betterave on a les

nuisances olfactives, on a les nuisances sonores, on a nos voitures qui sont bien dégoûtantes et qu'il faut laver les limites tous les jours. Après on est content parce que ça fait vivre le bassin de l'emploi etc... mais là on nous parle de votre projet en même temps il y a un autre projet qui s'intègre dans l'environnement qui est un incinérateur... donc on a l'impression qu'on est un peu la zone où tout se regroupe, mais jamais on nous demande notre avis. Même si on est content d'avoir un projet tel que le vôtre qui bien sûr nous vend du rêve quelque part. On aimerait savoir qu'elle est l'impact sur nos petites personnes, nos enfants à long terme, sur notre santé essentiellement ? Et voilà.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci. Une dernière de Monsieur sur ce lot et puis ensuite on répondra.

Patrick FAGLIN, agriculteur de Villers-le-sec

Nous on n'a pas eu de, on n'a pas été prévenu. J'ai une première question, enfin, l'énergie développée par le méthanol consommé par les bateaux par rapport à aujourd'hui fioul lourd, quelle quantité ils devront emmener dans leur soute ? quelle quantité de méthanol en équivalence fioul lourd ?

Après j'ai une autre observation : RTE ils sont en train et ils ont fait des fouilles en face ma parcelle à Villers-le-Sec sur la D12, c'est une parcelle moi ce qui m'interpelle c'est une parcelle en pente je suis né en 1956 en 1971 on a eu un orage avec de l'eau à hauteur des épis, j'avais 15 ans, on n'a pas pu récolter deux hectares de blé en face la parcelle où vous allez implanter le poste source.

Alors moi ça m'interpelle je ne sais pas comment ça se fait que vous êtes arrivé là dans ce trou là ...pour moi c'est du n'importe quoi.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci. Alors les éléments de réponse sur la première question.

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Peut-être essayons de faire des questions trois par trois.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Parce que si j'en ai pris quatre parce qu'ils étaient vraiment côte à côte. C'est pour ça.

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Je vais essayer de répondre à Monsieur, sur le prix du mégawattheure.

Est-ce que c'est une, je vais essayer de résumer votre question est-ce que c'est économiquement rentable ? ça va rajouter beaucoup d'éoliennes sur le territoire ?

Alors, Monsieur est-ce que vous seriez disponible le 13 novembre ? on va vous répondre maintenant, mais on est intéressé que vous veniez le 13 novembre parce ce qu'on a un débat qu'on va animer sur le marché du Maritime, le marché du méthanol, les différentes technologies associées, la personne qui a posé la question sur le rendement aussi j'invite Monsieur à venir aussi le 13 novembre parce qu'on va faire deux heures d'explications là-dessus avec des intervenants pour en débattre. Je vais déjà vous répondre, vous n'inquiétez pas, mais je pense que c'est intéressant que vous veniez parce que ça fera un débat un peu plus animé et puis on va essayer d'être le plus transparent sur les réponses.

Donc aujourd'hui la puissance 340 mégawatts c'est un maximum, on a différents scénarios on pourrait même dans un scénario médian fonctionnel entre 170 à 200 mégawatts donc moins ; mais on est dans un schéma majorant donc on a maximisé la puissance nécessaire. Il faut il faut comprendre que nous nous sommes producteurs d'électricité, toute l'électricité que l'on va produire pour le projet elle viendra

principalement des unités photovoltaïques de Verso Energy. Après on ira aussi prendre un complément sur le réseau électrique et on n'a pas prévu localement de faire de projets d'éolien, donc il n'y aura pas d'éoliennes, voilà, je m'engage là-dessus enfin on s'engage là-dessus, il y a les garants la concertation qui sont là pour le vérifier. On n'a absolument pas prévu de rajouter la moindre éolienne dans le projet donc je comprends l'interrogation elle est tout à fait normale, mais n'allez pas croire qu'on va rajouter 1500 éoliennes, il y en aura 0 dû à notre projet donc j'insiste vraiment là-dessus parce que ce n'est absolument pas le cas.

En terme en termes de prix vous avez parlé de mégawattheure nous on aura aucune marge sur notre prix d'électricité on sera inférieur aux 70 nous allons vendre l'électricité d'une certaine manière à nous-mêmes, parce qu'on va produire exister avec nos centrales photovoltaïques et on va utiliser directement l'électricité pour alimenter nos électrolyseurs ça passe par le réseau RTE faut bien comprendre que le réseau RTE le fait de se raccorder au réseau RTE nous permet de nous affranchir de la barrière locale. On n'a pas à être localement un producteur ou un développeur de panneaux photovoltaïques, on en développe partout en France aujourd'hui écoutez bien on est après de 1,2 gigawatts, 1,2 gigawatts de projet de centrale solaire en France et on vise les deux gigawatts d'ici 2030.

Le projet à l'horizon 2030 on aura parfaitement la production nécessaire à faire ce projet par nos propres panneaux photovoltaïques. Ces installations photovoltaïques elles sont partout en France. Elles sont dans le sud de la France, dans le Nord, dans l'Est, dans le centre, tout est connecté au réseau RTE et donc l'électricité qui rentre sur le réseau RTE sera restituée une partie pour notre projet sur la zone d'Origny-Sainte-Benoîte, donc ça il faut bien le comprendre, aller faire croire que l'on va installer localement des panneaux, ce n'est absolument pas le cas, donc ça il faut il faut le rappeler.

Par rapport au risque, alors donc on m'a parlé de risques, alors je vais d'abord parler à prendre le risque incendie je vais parler du risque sur la santé.

Je pense que c'est un point très important qu'il faut rappeler. On a strictement aucun risque sur la santé on n'a pas d'émissions atmosphériques : faut vraiment le comprendre on ne rejette pas de dioxyde d'azote d'éléments cancérigènes il y en a strictement aucun en a strictement aucun risque par rapport à ça, ça c'est vraiment important il faut comprendre, on n'a pas d'impact sur la santé qui se produit. Vraiment on vous le dit il n'y a pas de risque sanitaire associé à ce projet il faut vraiment l'avoir en tête on a dans un projet du 21e siècle qui cherche à décarboner le secteur du maritime mais on n'est plus dans la vieille industrie qui génère des risques sur la santé, donc ça c'est important de le rappeler.

En termes de risques je dirais il y a pas d'odeur aussi associée à ce projet on l'a rappelé tout à l'heure donc on n'a pas d'odeur olfactive vous n'aurez pas de nuisances par rapport aux odeurs; en termes de bruit en termes de bruit il y a une réglementation qui est extrêmement stricte par rapport à ça on sera à 60 décibels en limite de propriété. Alors je sais pas si Ludovic on avait la possibilité de mettre, on n'a pas réussi mais normalement on prend un téléphone portable vous avez une application qui s'appelle décibel et ici je parle ici avec mon téléphone je sais pas si je peux le faire maintenant mais là actuellement alors avec un micro c'est embêtant mais si j'enlève le micro, actuellement là je parle environ à 60 décibels, 60 décibels c'est ce que vous entendrez à la limite de propriété du site comme on vous l'a dit c'est situé environ à 800 mètres ou 1 km de la ville d'Origny je ne pense pas qu'il y aura de nuisance. Je reprends le micro là je suis à plus de 60 décibels évidemment.

On n'est pas on a parlé d'incinérateur, nous ne sommes pas un incinérateur et c'est pas pour parler sur les projets des autres évidemment ça présente des risques et des risques autres que nous n'avons pas on

ne peut pas nous comparer un incinérateur on ne brûle pas on, ne brûle pas des déchets ménagers, on ne brûle absolument pas cela ; donc je comprends la question sur l'incinérateur mais on est absolument pas de ce type et je comprends de se dire oui vous avez plusieurs projets dans la zone qui se construisent parce que c'est une chance aujourd'hui aussi pour le territoire d'avoir du CO2 biogénique, d'avoir la possibilité d'avoir un raccordement électrique, d'avoir des élus qui soutiennent l'économie locale, je vous assure qu'il y a beaucoup d'endroits en France où ce type de projet il y aurait beaucoup de gens qui auraient aimé qui se fassent. Il y a pas beaucoup d'endroits où il y a du CO2 biogénique une quantité telle qu'ici le CO2 biogénique c'est une vraie ressource et une vraie valeur et on en trouve pas partout du CO2 fossile on en trouve dans beaucoup d'endroits et du CO2 biogénique absolument pas.

Par rapport au risque incendie alors en situation normale du projet il n'y a pas de risques associés à ce projet. Par contre et ça vous le verrez dans notre dossier c'est une réglementation qui nous l'impose on se doit d'étudier des potentiels risques qui pourraient y avoir, qui pourraient survenir par exemple une perte de confinement donc on a des scénarios où il y a une perte de confinement accidentelle par exemple et qu'est-ce qui se passe ? Dans ce cas-là s'il y a un scénario de perte de confinement doit modéliser les différents risques et effets associés. Donc ce sont ces scénarios là pour prendre en compte donc ce n'est pas un scénario normal c'est plutôt un scénario anormal et la démonstration que l'on fera et que l'on doit faire, c'est que l'ensemble des risques associés que ce soit incendie ou autres doivent rester au sein du site ne doivent pas déborder en dehors de notre site. Donc c'est ça que cette démonstration que l'on fera évidemment c'est validé et étudié par l'administration et l'ensemble de ces éléments seront à la disposition du public lors de l'enquête publique. Et après il y avait un dernier point Noëlle, ça je te laisse la main.

1h38'20"

Noëlle de Juvigny, Cheffe de Projet – Verso Energy

Oui je crois que la question c'était de savoir quelle quantité de méthanol en équivalent fioul lourd. Voilà alors ça va dépendre du taux d'incorporation du méthanol par les bateaux on vous a expliqué en fait la réglementation par exemple elle impose de réduire les gaz à effet de serre, elle n'impose pas de consommer tant de carburants différents. Donc ça va dépendre de la volonté la compagnie maritime elle a plusieurs moyens pour réduire ses gaz à effet de serre la substitution du carburant fait partie des leviers d'actions principaux. Donc pour répondre concrètement à votre question si on prend l'hypothèse que une compagnie un navire cargo veut substitué 30 % de son volume potentiel énergétique 30 % ça correspond aux objectifs de réduction ça correspondrait aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre à horizon 2040, ça voudrait dire que on produirait du méthanol de sorte à substituer 1500 tonnes de fioul lourd de marine diesel oil de MDO qui est le fioul classique qui est utilisé dans le secteur du transport maritime et particulièrement polluant.

1h39'29"

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci. Il y avait une petite question RTE le poste source.

Pascal Derache – Directeur des projets en concertation - RTE

Effectivement le poste d'Origny on est en train de finaliser nos études et on a vu qu'il y avait au niveau des évacuations d'eau des critères importants à prendre en compte mais qui ne sont pas qui sont loin d'être insurmontables. Donc en fait le placement de ce poste il a été le fruit d'une concertation où on souhaitait le mettre le plus près des lignes et le mettre aussi dans des espaces où on peut arriver à avoir un aménagement paysager et plutôt dans un creux et donc forcément quand on met dans un creux pour le masquer et pour qu'il ait moins de visibilité de facto il se retrouve à capter un petit peu d'eau et c'est

pour ça qu'on mettra en place des dispositifs qui permettront d'avoir ce qu'on appelle un effacement hydraulique pour que l'eau qui est en amont on la retrouve en aval et que celui-ci fasse pas obstacle aux différents écoulements.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci. D'autres questions Monsieur D'abord Madame, parce que vous êtes déjà intervenus si vous voulez bien. Madame. Tout au fond dernier rang

Françoise Minette Origny-Ste-Benoîte

Bonjour, vous avez parlé de camions qui arriveraient de Mesnil-Saint-Nicaise. J'aurais voulu savoir si vous pouvez à peu près nous donner le nombre de camions et si ces camions vont traverser la commune. Parce que nous avons déjà pas mal de camions qui traversent la commune.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Une deuxième question Monsieur et Monsieur voilà et puis on aura 3

M. Target, Conseiller municipal de la commune de Pleine-Selve

Moi j'avais une question concernant le rejet de l'eau non utilisée à la fin de la production de l'e-méthanol. Savoir sur une suspicion de, comment dire, de pollution de la faune et la flore dans les rejets de l'Oise ?

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Très bien merci et il y avait une question de Monsieur

Daniel Wallet, maire de Neuville

Bonjour - ma question complète celle de Monsieur c'est concernant les caractéristiques physiques de l'eau qui est rejetée notamment de sa température ?

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Alors Qui est-ce qui prend la parole sur ce sujet ? les camions et puis le rejet de l'eau et son impact sur la faune et la flore éventuelle ?

1h42'09"

Noëlle de Juvigny, Cheffe de Projet – Verso Energy

Alors au sujet des camions donc les camions de transport de CO2 liquéfié en provenance de Mesnil-Saint-Nicaise ça représentera selon le scénario 4 à 7 camions par jour. Voilà donc ça vous donne l'ordre de grandeur.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Alors je traduis pour que l'enregistrement se fasse Madame demande et ceci toute l'année ?

Noëlle de Juvigny, Cheffe de Projet – Verso Energy

Oui c'est une moyenne c'est une moyenne - tous les jours merci - juste pour avoir en tête la départementale 1029 là qui relie Origny à Saint-Quentin ça représente 7900 véhicules légers en moyenne journalière annuelle et mille poids lourds. Juste pour avoir un peu les ordres de grandeur.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci sur le sujet du transport

Noëlle de Juvigny, Cheffe de Projet – Verso Energy

...et non et juste en complément on fera une étude logistique pour identifier quel est le tracé le plus pertinent et si on peut éviter de passer dans des zones d'habitation.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

le rejet de l'eau l'impact sur la faune et la flore qui ce qui peut parler ?

1h43'16

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Alors je vais vous répondre.

Donc par rapport au rejet d'eau on va faire une étude d'impact et dans cette étude d'impact on se doit l'étudier donc le SDAG le schéma d'aménagement des eaux territoriales et on doit donc notre rejet doit être compatible avec son meilleur récepteur ça veut dire qu'on va étudier la qualité d'eau de l'Oise et s'il y a par exemple des problèmes de nitrates ou de sulfate on ne devra pas rajouter du nitrate, ou du sulfate dans l'Oise, ça veut pas dire qu'on en a, je dis juste que ça doit être compatible avec son meilleur récepteur, donc il y a des il y a certains éléments qui ne qui seront étudiés pour éviter qu'il y ait une quelconque nuisance par rapport au cours d'eau et que la qualité de l'Oise ne soit pas impactée.

On va traiter l'eau à la sortie est en faisant ce traitement d'eau on va rendre compatible l'eau de sortie avec son meilleur récepteur - il faut comprendre qu'on en rajoute pas réellement d'additifs dans notre eau, l'eau va se retrouver simplement concentré nous on a besoin de l'eau en réalité on a besoin d'eau déminéralisée donc ça veut dire qu'on va utiliser des moyens pour déminéraliser l'eau et donc on va concentrer les éléments de l'eau de l'Oise et donc ces éléments qui vont être concentrés peuvent être incompatibles avec son meilleur récepteur parce que ce qui compte pour l'eau c'est la concentration, donc si vous avez les mêmes éléments mais qui sont plus concentrés ça peut poser problème donc c'est à ce moment-là nous on va traiter l'eau en amont pour rendre l'eau compatible avec son meilleur récepteur. Il y aura une étude qu'on appelle une étude de dilution qui va démontrer qu'il n'a strictement aucun impact de nos rejets d'eau sur la qualité de l'Oise, sinon on n'aura tout simplement pas l'autorisation de le faire. Donc on va rendre ça compatible et par rapport à la température je vais laisser Gersende vous répondre.

Gersende Legrand – Directrice de projet – Verso Energy

Oui en fait avant de rejeter les effluents industriels ils sont traités et après le traitement on a toujours ce qu'on appelle un bassin de recueil des eaux industriels on ne les rejette pas directement et le fait de séjourner dans le bassin va leur permettre de prendre la température ambiante, donc il y aura aucun impact de température par rapport à nos rejets dans l'Oise.

1h45'25

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci une ou deux autres questions encore alors Madame et puis Monsieur

Jessica Bonnet, Origny Sainte Benoite

Bonjour, je suis Jessica Bonnet j'habite à Mont-d'Origny juste à côté je suis aussi enseignante sur la commune d'Origny-Sainte-Benoite

Donc Verso Energy est une société, je pense qu'elle a des actionnaires et vous allez donc je pense générer des bénéfices sur la vente de cet e-fioul, est-ce que l'intégralité des bénéfices vont être reversés aux actionnaires ? Ou comme disait la dame effectivement donc j'habite sur la nationale, je peux vous dire

que 1000 camions par jour c'est une estimation à la baisse, je pense, parce que on entend bien. Et le problème ce sont nos routes qui sont extrêmement dégradées, donc certes ces camions ça va pas nous changer la vie, mais pourquoi n'est-il pas, enfin c'est pas pourquoi je vous incite à profiter d'une partie de vos bénéfices pour aider au revêtement des routes, puisque maintenant c'est du ressort du département et malheureusement le département, bah les caisses se vident et nos routes ne sont plus du tout réparées et en fait le département renvoie la faute aux écoulements des eaux, à l'alimentation en eau propre, mais en tout cas nos routes sont extrêmement détériorées. Donc voilà merci.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci il y avait un monsieur si vous voulez relever la main

M. Yves Desailly, agriculteur, Regny

Yves Desailly agriculteur à Regny - Donc c'est une petite un petit village qui ne se situe pas très loin d'ici et sociétaire également de Tereos.

Donc en fait j'ai pas qu'une question à poser j'en aurai une foultitude alors mais je vois que le temps est quand même limité donc je voudrais quand même aborder une question qui me paraissait assez fondamentale.

C'est déjà de savoir pourquoi avons-avez-vous fait ce choix vous l'avez fait vous l'avez pas fait ce choix de choisir le transport maritime sachant que ces super tanker qui naviguent sur les eaux internationales, ils transportent quoi ? là je vais vous le dire essentiellement des produits pétroliers que nous utilisons tous les jours et puis que nous allons encore continuer d'utiliser et moi ça me paraît quand même assez surréaliste, je vais vous le dire, le fait de transporter du méthanol vert d'un côté enfin, d'utiliser du méthanol vert pour les moteurs donc qui vont équiper ces navires ; alors les questions aussi c'est est-ce que ces moteurs vont être des moteurs de nouvelle génération est-ce qu'il faut est-ce qu'on peut utiliser les moteurs traditionnels fonctionnant au fioul sans adaptation ? Sinon ça veut pas dire, ça veut dire qu'il faut renouveler complètement la flotte de super tanker et je suppose que c'est un certain coût ? que nous partagerons inévitablement ... , et donc moi je considère que produire de l'énergie pour la consommer intelligemment, ce que l'on ne sait pas encore faire. C'est à dire qu'aujourd'hui on produit de l'énergie c'est pour consommer et surconsommer surtout et encore la gaspillerparce qu'il y a encore beaucoup de gaspillage, je crois que on a des exemples tous les jours - et à partir de là je ne vois pas du tout l'intérêt de s'intéresser à la production, alors qu'il faudrait commencer par faire l'inverse. C'est-à-dire s'intéresser aux économies d'énergie, là il y a un potentiel formidable aussi. Avant de commencer à penser à produire parce que produire c'est en fait, c'est faire du business, c'est d'abord ça -merci - donc et moi étant sociétaire de Tereos, une sucrerie dont on sait qu'en France ce sont les industries qui consomment le plus d'énergie sucreries, cimenterie énorme ! Et on va on va produire donc de l'énergie sur un site Tereos alors que cette énergie va s'en aller sur les sur les océans - merci - alors que nous on a des besoins plus proches qui me sembleraient plus naturels de satisfaire et notamment les flottes de camions qui circulent parce que elles ne fonctionnent pas au méthanol. Voilà je vous remercie

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

merci pour votre intervention

On réagit on répond

1h43'59"

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

On va essayer de prendre dans l'ordre.

Alors si je traduis la question madame vous disiez est-ce qu'est-ce qu'on a des actionnaires ? est-ce que

nos actionnaires vont s'enrichir ? Si je prends la question brutalement, alors oui on a des actionnaires et oui le projet est rentable. On ne fait pas de projet qui perd de l'argent, je préfère vous le dire, sinon on ne le ferai pas et nous on ne saurait pas embaucher pour le faire, on ne serait pas payé pour le faire.

Par contre ce qu'il faut comprendre c'est si vous revenez à la question fondamentale qui a un peu derrière votre question : est-ce qu'il y a un gain pour les habitants ? moi c'est comme ça que j'ai interprété votre question. Est-ce qu'il y a un quelque chose qui va vous revenir donc pour les routes départementales ? On va payer des taxes presque 900 000 euros, voire un million d'euros de taxes foncières. Il y a une partie qui revient au département, je sais pas si les élus savent exactement quelle partie, mais cette partie là va servir aux routes. Donc indirectement le produit créé ce qu'on appelle des retombées économiques. Il y a aussi de l'emploi qui va être créé les gens vont habiter dans la zone ; il y a des salariés de Verso Energy on parlait de 130 emplois tout à l'heure qui vont habiter autour à Origny-Sainte-Benoîte ou aux alentours et qui vont travailler dans l'usine.

Donc ça crée des retombées. On va s'engager aussi, je vais vous laisser la parole après on a 10 à 15 % et on s'engage, devant les garants ça sera marqué dans le bilan la concertation, à faire travailler sur les 800 millions d'euros, des entreprises locales, qui elle-même vont générer l'emploi pour le chantier. Donc 10 à 15 % ça fait près de 100 millions d'euros, c'est très important comme engagement et on va tenir cet engagement. On va travailler avec les champs de commerce et l'industrie les CCI main dans la main pour essayer de comprendre et bien les entreprises qui travaillent localement, l'écosystème local entreprise, celles qui travaillent certainement pour Tereos pourront être aussi utilisées en phase d'exploitation - donc il y a le marché pour la phase construction, il y a aussi un marché pour la phase exploitation. Donc il y aura des retombées locales dû à un autre projet il ne faut pas le négliger.

Par rapport, alors après il y avait une autre question : donc c'était par rapport à Monsieur qui était tout à l'heure vous disiez il y avait un temps limité vous avez certainement beaucoup de questions je vois que vous avez aussi poser plusieurs questions à l'intérieur. Mais il y a plusieurs réunions publiques il y en a pas qu'une seule, il y en a 4 au total 5 même avec sur Mesnil-Sainte-Nicaise, pour vous expliquer les autres réunions publiques il y en a une la prochaine, qui va être faite dans la zone sur le thème du méthanol, du maritime, du rendement énergétique, de la technique utilisée donc toutes les questions liées à la technique, de l'utilité du projet au regard du maritime, de son rendement, est-ce qu'il y a pas d'autres solutions ? Ça sera abordé pendant deux heures dans un autre thème où on ne va pas faire une heure de présentation, on apportera directement le thème.

Donc j'invite les personnes qui avaient envie de poser plusieurs questions à ce sujet à venir à cette réunion.

Il y aura encore une troisième réunion publique qui va uniquement se consacrer aux retombées locales, aux retombées économiques, mais aussi aux impacts.

On ira plus dans le détail, tout à l'heure, il y avait des questions sur les impacts, le risque pour la santé je disais qu'il y avait strictement aucun risque. On ira plus en détail là-dessus ou potentiel nuisances même si on considère qu'elles sont très faibles, puisqu'il n'y a pas de nuisances sonores, mais on aura le détaillé, pareil sur la partie oxygène, il y avait une question sur l'oxygène tout à l'heure, j'ai oublié d'y répondre évidemment l'oxygène n'a pas d'impact sur la santé. Je n'ai pas compris la question tout à l'heure...

Quand je comprends d'accord, je comprends, donc en haute montagne effectivement il peut y avoir une pression atmosphérique différente, on n'est pas on n'est pas en haute montagne vous remarquerez on

n'est pas au niveau du Mont-Blanc, donc il y a pas d'impact d'oxygène sur la santé, autant vous le dire l'oxygène c'est plutôt bon ça va plutôt améliorer la qualité de l'air normalement mais bon on va pas aller dans ce débat là. Mais en tout cas on invite les gens qui se posent des questions à venir à venir s'intéresser au projet lors de la donc de cette réunion publique où on va s'intéresser évidemment aux impacts du projet.

Alors oui, donc pourquoi le transport maritime ? Pourquoi est-ce que ce projet, on s'est intéressé puis particulièrement aux transports maritimes ?

Simplement parce qu'il y a une réglementation européenne qui est sortie qui a une incentive une demande de l'Union européenne de décarboner le maritime alors c'est important de décarboner le maritime. Il ne faut pas l'oublier. C'est un impact sur le réchauffement climatique donc l'Europe évidemment met en œuvre les choses, il y a aussi une décarbonation du secteur aérien. On aurait pu présenter d'ailleurs on avait discuté avec Monsieur le Maire une des premières solutions ça aurait été de décarboner le secteur aérien s'appelle le SAF - le SAF c'est sustainable aviation fuel donc on a, on l'avait évoqué mais pour faire du SAF il aurait fallu que la quantité de CO2 biogénique soit plus importante et la quantité d'électricité c'est encore plus importante.

Donc, c'est des projets plus gros on en fait en France 4 projets SAF on en fait vers Rouen, on en fait un côté de Limoges, on en fait un côté Mont-de-Marsan, on a fait un côté d'Épinal. C'est des projets courants plus importants et donc on les fait aussi donc Verso Energy ne fait pas que du méthanol on fait aussi d'autres carburants de synthèse qui vont décarboner donc d'autres secteurs comme l'aviation.

Par rapport au fait que le maritime transporte des produits pétroliers alors ce n'est pas tout à fait vrai, ça transporte aussi des conteneurs, on va décarboner réellement 25 % du flux maritime du Havre avec ce type de projet. Et demain peut-être que ces bateaux ben au lieu de transporter des produits pétroliers, transporteront des produits de carburant de synthèse pourquoi pas du méthanol vert, sera transporté donc si tout le monde se met à faire du méthanol vert et ben ces produits pétroliers seront remplacés par les méthanol vert, ces même cargos dont vous parliez, transporteront des carburants verts qui n'auront pas d'impact sur le climat.

1h55'30"

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci

Réponse de Victor Lévy-Frébault, Directeur du Développement, Verso Energy

Il y avait la question sur les moteurs je vais laisser Noëlle répondre sur la question des moteurs

Noëlle de Juvigny, Cheffe de Projet – Verso Energy

Pour répondre sur le sujet des moteurs effectivement vous avez raison Monsieur, aujourd'hui la plupart des moteurs des navires cargo sont pas adaptés pour utiliser du méthanol, il y a quand même quelques bateaux qui fonctionnent au méthanol aujourd'hui une soixantaine c'est pas grand-chose la flotte aujourd'hui c'est 150 000 navires cargo dans le monde.

Toutefois il y a quand même une augmentation des commandes de bateaux méthanol. Il y a 200 de l'ordre de 200 bateaux fonctionnant au méthanol en commande. Alors comment on fait si aujourd'hui on ne peut pas utiliser méthanol dans les moteurs et bien il y a deux façons : soit on commande donc c'est plutôt pour les nouvelles commandes évidemment il y a des programmes de renouvellement de navire

etc... on commande des bateaux avec un moteur adapté aux méthanol, c'est des moteurs dual fioul qui permettent d'utiliser en fait les deux types de fioul ; ou alors on peut faire du retrofit de moteur existants, donc ça c'est très intéressant parce que c'est 4 fois moins cher. Donc il y a beaucoup de compagnies maritimes, donc nous on discute évidemment avec toutes les grandes compagnies maritimes qui nous ont pour la plupart exprimé leur intérêt et suivent de près ce projet, et sont intéressés à cet outil pour décarboner leur usage. Parce qu'en fait voilà le parmi les autres usages je ne sais pas on pourrait penser à l'électrification etc... et le l'électrification ne répond pas enfin, n'est pas facile à mettre en œuvre techniquement, c'est 15 fois plus volumineux, c'est il y a plus de, il y a plus de poids sur des navires cargo voilà ça présente des contraintes auxquelles ces énergies alternatives ne répondent pas forcément.

Ce qui n'est pas le cas par exemple pour des véhicules beaucoup plus légers, alors certes on parlait tout à l'heure du rendement. Effectivement le rendement est moins bon si on utilise du méthanol plutôt que d'utiliser l'électricité directement, mais aujourd'hui ce n'est pas possible ou pas pertinent ou difficile à mettre en œuvre techniquement sur des transports lourds, c'est beaucoup plus facile sur du transport léger donc là ça a tout son sens.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci beaucoup Madame de Juvigny

Je récupère le micro l'une de mes missions je vous l'ai dit au départ c'était d'être le maître du temps ; on m'a demandé de faire une réunion de deux heures. On a commencé il y a une heure et 57 minutes.

Madame la Présidente de la Communauté de Communes voulait dire un mot dans le micro parce que c'est enregistré. Je vous laisse dire votre mot et puis on conclut avec les prochaines dates.

Mme Brigitte SALINGUE, présidente de la Communauté de Communes du Val de l'Oise

Je voulais vous apporter une partie de réponse par rapport à la voirie. Alors bien sûr je ne parle pas au nom du conseil départemental je ne suis pas élue au conseil départemental.

C'est juste que en tant que maire les élus qui sont ici présents, on a tous été conviés en fait par Nicolas Fricoteaux à une réunion pour nous informer en fait de l'État effectivement des finances du département de l'Aisne, qui n'est pas bon comme vous avez pu également le voir dans la presse. Nous étions hier soir en conférence des maires et nous avons également Pierre-Jean Verzelen, un des sénateurs de L'Aisne et qui est vice-président également au conseil départemental qui a rappelé en fait ce qu'a dit Nicolas Fricoteaux le Président, c'est que effectivement il va y avoir des économies qui vont être faites notamment dans les aides aux communes pour tout ce qui est projet d'investissement, effectivement ça va être très stricte et ils vont resserrer en fait leur intervention dans les compétences vraiment liées au département.

Par contre ils nous ont assuré qu'alors c'est un petit peu un terme barbare mais il y a l'APV, en fait qui est le l'aide en fait du conseil de départemental aux communes pour tout ce qui est rénovation de voirie que L'APV était maintenue en fait, pour les communes qu'ils ne toucheraient pas à l'APV et que l'état des routes départementales était prioritaire pour le département. Donc je n'engage aucune aucunement le département mais c'était juste Madame pour vous apporter une précision par rapport aux finances du conseil départemental.

1H59'23"

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Merci beaucoup et donc les messieurs j'ai coupé mon micro

Christophe Bacholle – Garant de la CNDP

Bien, écoutez cette réunion se termine... je vous remercie beaucoup pour toutes vos questions, c'était très intéressant, je pense qu'on a quand même balayé pas mal de questions et pas mal de sujets, de sujets d'inquiétude que vous pouvez vous poser.

J'ai l'impression qu'on a balayé à peu près toutes les problématiques, donc comme ça déjà été dit il y a d'autres réunions qui sont prévues.

Des réunions qui sont conçues pour aller plus en détail de certains points, il y a une réunion sur les impacts environnementaux et sur les retombées socio-économiques. Donc on pourra aller plus loin, notamment sur les impacts de sanitaires tels qu'ils ont été posés tout à l'heure dans le cadre de cette réunion. Il y a une réunion qui est plus sur la technologie les enjeux énergétiques, les enjeux de la décarbonation, du transport maritime et la décarbonation en général. Donc pour les questions, qui pour les personnes qui sont intéressées à ces questions-là je vous invite à revenir pour pouvoir reposer ces questions et discuter de ces questions-là lors de ces réunions et vous pouvez également déposer des questions sur le site internet.

Donc pour nous c'est quelque chose qui nous semble très important et très intéressant dans le cadre de ces concertations. C'est de pouvoir même reposer les mêmes questions par écrit donc, vous avez posé vos questions par oral vous les avez posés à l'intuition si j'ose dire, le maître d'ouvrage vous a répondu à chaud, c'est toujours très intéressant de reposer les questions par écrit sur le site internet et le maître d'ouvrage vous répondra par écrit.

Donc lui également de son côté il aura le temps de répondre plus précisément et plus complètement aux questions, ou est-ce que certains aspects ont pu être, on a pu répondre assez rapidement à certaines questions, qu'on pas forcément été anticipé donc voilà je vous remercie beaucoup, on a quand même bien balayé pas mal de problématiques.

N'hésitez pas à poser des questions par écrit sur le site, sur le site internet et vous aurez des réponses par écrit et ça permet aussi pour vous comme pour le maître d'ouvrage de tracer, d'avoir une traçabilité des échanges et c'est plus pertinent pour pouvoir avancer et avoir un bilan constructif sur ce débat.

Sébastien ALBERT, animateur-modérateur

Voilà je vous remercie. Merci beaucoup et pour terminer je voudrais également remercier toute la municipalité d'Origny-Sainte-Benoîte pour l'accueil et tous les services techniques qui ont été avec nous durant cette journée.

Merci beaucoup excellente soirée à toutes et à tous.

2h01'55"